



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 205 du 17 janvier 2013

SOMMAIRE

1. Compte-rendu syndical personnel du CSI-INEE du 19 octobre 2012, interne au SNTRS-CGT p. 2
2. Compte rendu informel de la journée du 8 octobre au CoNRS p. 4
3. Compte rendu section 02 Comité National p. 8
4. Compte rendu section 04 Comité National p. 10
5. Compte rendu section 13 Comité National p. 16
6. Compte rendu section 15 Comité National p. 21
7. Compte rendu section 16 Comité National p. 26
8. Compte rendu section 18 Comité National p. 30
9. Compte rendu section 19 Comité National p. 33
10. Compte rendu section 23 Comité National p. 41
11. Compte rendu section 25 Comité National p. 43
12. Compte rendu section 27 Comité National p. 47
13. Compte rendu section 28 Comité National p. 48
14. Compte rendu section 29 Comité National p. 49
15. Compte rendu section 35 Comité National p. 52
16. Compte rendu section 37 Comité National p. 58
17. Compte rendu section 41 Comité National p. 61

Compte-rendu SNTRS-CGT du CSI-INEE du 19 octobre 2012

Un seul point à l'ordre du jour : la contribution du CSI-INEE aux Assises de l'ESR.

Sont présents 3 élus IT (SNTRS, SGEN et SNPTES), 3 élus chercheurs (SNCS) dont le président et la secrétaire du CSI, et 4 nommés (avec les procurations, le quorum est juste atteint) ainsi que 2 invités des sections 30 et 31. Personne n'ayant fait de proposition de contribution, quelques jours avant la réunion, le président du CSI avait proposé un brouillon suscitant peu de réactions et une jeune chercheuse, membre nommé, envoyé la lettre qu'elle avait adressée à la ministre suite à un déjeuner jeunes-chercheurs auquel elle avait été conviée récemment.

Avant l'adoption du compte-rendu du CSI du 17/09/12, où le point de vue de la Direction de l'INEE sur la question du non-renouvellement des CDD était bien retranscrit, mais pas celui du CSI, j'ai proposé d'ajouter : « *Une discussion a ensuite eu lieu qui a dénoncé l'entreprise de la Direction de refuser systématiquement les renouvellements des CDD ayant déjà effectué 3 ans de contrat dans le seul but de ne pas avoir à appliquer la loi Sauvadet, ceci sans aucun argument scientifique. Au-delà de ce que chacun pense de cette loi, le non-renouvellement des collègues en CDD expérimentés, aussi bien ceux sur programmes scientifiques que ceux des services communs, met en péril le fonctionnement des unités et équipes de recherche, avec des conséquences dramatiques sur le plan personnel et professionnel des précaires* ». Le CR ainsi modifié a été voté à l'unanimité.

La matinée fut ensuite consacrée au débat pour une contribution du CSI-INEE aux Assises. La majeure partie des présents était sans illusions sur le fait que ce texte serait lu et pris en compte. J'ai moi-même exprimé des réserves sur cette « grand' messe » organisée pour permettre au gouvernement de se prévaloir de la participation de la communauté à une prétendue réforme, dans la continuité de la politique précédente et dans un contexte d'austérité budgétaire sévère.

En début d'AM, F. Gail, Directrice de l'INEE, est intervenue rapidement, très préoccupée par l'éventuelle cdisation des contractuels multi-employeurs car ils sont une centaine environ à l'INEE. « *Le problème est majeur. Faut-il envisager une année blanche sans autre recrutement ? Attention car cela aura pour conséquence aucune promotion pour les IT ! Il n'y aura aucun poste en plus. Elle en appelle à la responsabilité des chefs d'équipe et des DU et nous demande de trouver des solutions face à la gravité de la situation.* »

Plusieurs membres du CSI sont intervenus pour réclamer le reversement des fonds de l'ANR et du CIR afin de financer des postes en plus pour les précaires et j'ai demandé qu'à titre conservatoire les CDD actuellement en poste soient renouvelés, mais F. Gaill a réaffirmé que l'INEE ne renouvelerait pas les CDD de plus de 3 ans.

Sa mise en garde aux DU et chefs d'équipe irresponsables ayant embauché des CDD fut peu appréciée. En effet, après avoir poussé les chercheurs à déposer des projets à l'ANR et donc embaucher massivement des CDD, ils sont tenus pour responsables ! Le CSI a constaté que seuls les syndicats avaient prévenu de ces conséquences néfastes.

La discussion-rédaction pour les Assises s'est poursuivie jusqu'à 17H sans aboutir à un texte final.

Au cours des débats, j'ai demandé d'inscrire la suppression de l'AERES et de l'ANR comme dans la contribution initiale du C3N que nous avons approuvée au CSI de septembre et en fin de séance, j'ai proposé de modifier une modification du paragraphe sur la précarité issu de la lettre à la ministre de la collègue. Le Président du CSI l'a refusé voulant quelque chose de court et percutant et m'a demandé de refaire une proposition, avec un « biais INEE ».

Par mail, le lendemain, en reprenant les termes de l'intervention de la représentante la section 31, j'ai donc proposé ceci : « *La spécificité de l'interdisciplinarité de l'INEE nécessite de la part des personnels un apprentissage long dans différents champs disciplinaires, à différentes échelles spatiales et temporelles, du terrain au laboratoire. La stabilisation des personnels précaires ainsi formés, possédant des niches de compétences rares, est une nécessité scientifique. Au manque cruel de postes mis aux concours s'ajoute la politique systématique de la Direction de non-renouvellement des contrats de ceux qui ont acquis cette haute technicité sous le seul prétexte qu'ils ont 3 ans d'ancienneté de CDD. La situation étant devenue particulièrement grave tant du point de vue des personnels que des laboratoires, à titre conservatoire, nous demandons donc le renouvellement des contrats des personnels contractuels exerçant des fonctions pérennes.* »

Un membre nommé, soutenu par un autre membre nommé et le Président du CSI, membre élu SNCS, se sont opposés à ma nouvelle proposition car selon eux ceci était uniquement l'affaire des syndicats et non celle du CSI-INEE. Ce à quoi, j'ai répondu que le CSI était composé pour moitié d'élus sur listes syndicales avec des mandats

ne séparant pas la science de ceux qui la faisaient. Comment pouvait-on parler de recherche en développement durable avec 30% de personnels jetables dont des dizaines à l'INEE et des centaines au total seront effectivement jetés dans les semaines et mois à venir, du fait des nouvelles modalités de non-renouvellement systématiques des CDD les plus expérimentés, y compris si les financements existent et si les responsables de projets, les DU tiennent à les garder ? J'ai ajouté que je ne pourrais en aucun cas m'associer à une quelconque contribution passant sous silence ce problème ou se contentant juste de le signaler comme un inconvénient avec lequel on serait bien obligé de faire. Ainsi la proposition de demander, à titre conservatoire, le renouvellement des contrats de tous les personnels actuellement contractuels exerçant des fonctions pérennes, me semblait être le minimum avant que les moyens d'une stabilisation véritable soient mis en place. »

Dans le texte finalisé par le Président du CSI-INEE, le paragraphe initial sur la précarité a été réintroduit (*) mais sans y adjoindre ma proposition : « *A titre conservatoire, nous demandons le renouvellement des CDD, y compris au-delà de 3 ans, notamment ceux dont les financements existent.* » pourtant réitérée et bien qu'aucun autre membre du CSI ne s'y soit opposé et un l'ayant explicitement acceptée.

La contribution (ci-jointe), non soumise au vote du CSI, a donc été « uploadée » le 30/10/12 sur le site des Assises et envoyé au C3N, aux sections INEE, à la Direction du CNRS, aux ministres de la recherche et de l'écologie et à la Direction de l'INEE avec pour commentaire du Président du CSI aux membres du CSI : « Il ne faut pas se faire trop d'illusions (presque 1100 contributions). Les choses sont sans doute bouclées depuis le début. On nous a bien dit et redit qu'il ne s'agissait que d'une consultation. » Cependant, comme cela a été dit par mail, le débat sur cette question au sein du CSI n'est pas clos et j'ai proposé de tenir une intersyndicale la veille du prochain CSI du 23 novembre et 5 membres ont déjà répondu positivement.

Le 06 novembre 2012.

Patricia Sourrouille, élue C SNTRS-CGT.

(*) « *Une conséquence des financements sur projets est l'incertitude professionnelle, économique et géographique dans laquelle se retrouvent des contractuels hautement compétents. Alors que la loi Sauvadet laissait espérer une stabilisation de la situation d'un certain nombre de précaires, cela se traduit en fait par l'obligation pour certains laboratoires à se séparer de personnels formés et motivés qui ont participé activement à la vie des équipes pendant plusieurs années. Sur le plan administratif, le surcoût lié à la gestion de ces CDD toujours plus nombreux et dépendants de montages financiers toujours plus complexes est tel qu'on en arrive à des situations absurdes dans lesquelles il devient nécessaire d'embaucher des CDD pour gérer les CDD. Au plan scientifique, elle oblige ITA et post-docs à papillonner au gré des appels d'offre, proscrivant l'élaboration et la mise en œuvre de projets de recherche durables. Pour éviter le gaspillage, l'embauche doit aussi prendre en compte l'intégration des personnels justement formés dans ces laboratoires au cours de leurs années de CDD, en pénalisant le moins possible le recrutement sur postes statutaires et les promotions.* »

*Compte-rendu informel de la réunion des
secrétaires scientifiques des sections du Comité
national tenue au siège du CNRS,
salle Irène Joliot-Curie le 8 octobre 2012*

1. 10h Introduction générale par Michèle Saumon : secrétaire générale du CN

Tour de table.

2. Pierre Gilliot (PG, section 4) : Coordinateur des secrétaires scientifiques

Mandat 2008-2012, membre (nommé) du conseil de l'AERES

PG commence par rappeler que le coordinateur des secrétaires de section est aussi secrétaire de la CPCN et membre de la C3N.

A l'avenir, ne pas hésiter à le contacter à l'AERES si des propositions de membres faites par les sections pour les comités de visite AERES n'ont pas été suivies.

Le changement politique actuel dans l'ESR est plutôt favorable à un rôle actif du CN dans l'évaluation des unités. Le CN est composé d'élus et de nommés, du CNRS et d'autres organismes (CEA/universités...). L'évaluation qui y est réalisée est donc plus légitime que l'évaluation par des experts nommés par le sommet dans l'AERES. Les points forts du CN sont sa diversité et sa représentativité. Dans les mois qui viennent le CN va avoir un rôle important à jouer. Il faut éviter le clivage entre nommés et élus dans les sections (notamment sur des sujets sensibles comme la PES, facteur de division).

Un point délicat dans le fonctionnement des sections se trouve dans le fait que les directions d'instituts contactent les présidents de sections avec une exigence de réponse rapide, ce qui ne permet pas toujours de consulter les membres de la section. Les secrétaires peuvent éventuellement rappeler à l'ordre. Les décisions de section doivent être démocratiques.

Sur la question de l'indépendance relative du CN par rapport à la direction CNRS, il y a une tension permanente.

Le SGCN devrait être placé au niveau de la DGD scientifique.

Les rapports de section sont élaborés collégialement, par discussion et consensus ou par vote.

Les secrétaires peuvent adopter des motions et ont le droit d'exprimer une sensibilité différente de celle de la CPCN, dont la première réunion se tient vendredi 12/10/2012.

Michèle Saumon intervient pour rappeler que le rapport de conjoncture est important pour l'organisation de la recherche. Il montre que le CN a une expression et une vision nationale sur la recherche scientifique.

PG reprend. Il y a eu des conflits entre l'attribution du candidat à un labo par le CN et la direction du CNRS... La direction du CNRS pourrait vouloir reprendre la main pour les affectations. Les sections, dont la représentativité est importante ont le droit de se saisir du sujet qu'elles veulent, y compris pour des questions non abordées par la direction du CNRS. On a le droit de donner l'avis qu'on veut, puisque ce sont justement des avis.

Il y a eu une coupure de lien entre le SGCN et certains sites web de sections sous prétexte de restrictions légales, mais on préconise de se regrouper. La publication des noms des rapporteurs, dite illégale par certains, mais en réalité non réglementée, a donné lieu à de fortes disparités de pratiques d'une section à l'autre. On peut rendre publique la liste des rapporteurs avec mention de l'article 8.2 du règlement intérieur et faire appel à déclaration de conflits d'intérêts. En section 11, les noms des rapporteurs ont été envoyés à tous les chercheurs grâce à la liste de diffusion nationale de la section.

Il est interdit de parler avec un candidat ou un de ses proches quand on est membre d'une section. L'ACN prend des positions parfois trop restrictives et il faut respecter un minimum l'indépendance des sections. Tout ce qui n'est pas écrit n'est pas interdit, bien que certaines situations soient compliquées. Les B et les C doivent-ils sortir quand on évalue les A ? On peut assister sans pour autant participer à la délibération, sachant que les secrétaires doivent de toute façon rester.

Le rapporteur ne doit pas pré-décider pour la section : la décision est collégiale et sa proposition de rapport peut être modifiée et amendée à volonté. Il n'existe pas de réglementation sur l'évaluation en fonction des grades mais en revanche, il y a une jurisprudence disant que l'évaluation ayant des conséquences sur la carrière doit être faite par quelqu'un de grade au moins équivalent. Les concours sont très réglementés à cause de l'inflation des recours. Les promotions et les évaluations de chercheurs sont faites en section. Les membres B et C ne peuvent

pas participer aux délibérations de promotions DR1 et DRCE. Il faut aussi prendre en compte les pratiques de la section.

Question : faut-il s'interdire de présenter son dossier quand on participe au CN (section 26) ? La S26 y est passée et c'est accepté. Pour les concours, les membres du jury ont interdiction de sortir si la section n'interrompt pas ses travaux. Quand on fait partie d'un labo et qu'il est évalué (ou ses chercheurs), on doit sortir.

Sur la publication des listes de rapporteurs, il n'y a pas de dispositions légales, ni dans un sens ni dans l'autre). Dans le rapport du rapporteur (officieux), si une information nominative sur une personne se trouve mentionnée, alors cette personne est en droit de la demander (par exemple, le nom du rapporteur). Cela n'arrive pas souvent et il vaut mieux éviter de faire de la publicité sur ce droit. Ne pas communiquer par écrit avec les candidats, ni avant ni pendant ni après un concours, et rester très vigilant à l'oral.

Pour le concours DR2, l'obtention de l'HDR ne peut pas être écrite comme critère de sélection.

Question : peut-on faire appel à des experts extérieurs ?

PG : un regard extérieur peut apporter quelque chose de favorable et les règles de déontologie s'appliquent à eux.

Les sections désignent leur représentant dans les comités de visite AERES. L'implication des élus C dans l'évaluation des unités reste un défi. Les sections secondaires doivent être représentées dans les comités AERES dès maintenant avant que des habitudes ne s'installent pour une mandature complète.

La CPCN a plus de représentativité que la CSCN. Parfois les présidents confondent leur avis et celui de la section. Le secrétaire a davantage un rôle de gestion (transmission des dossiers, gestion des listes, dossiers supplémentaires qui arrivent en dernière minute). Il faut refuser d'examiner en séance les dossiers reçus hors date limite, sauf pour les reconstitutions de carrière des nouveaux recrutés, ou une souplesse est nécessaire.

Pour les dossiers en retard (évaluations individuelles), il vaut mieux laisser le SGCN s'en occuper.

Question : certaines demandes de délégations d'universitaires au CNRS arrivent quelques jours avant la prise de décision en section et en même temps que les concours, problème.

PG : la section est souveraine. Aucune règle n'empêche par ex. un universitaire de se présenter au CNRS.

Pour les promotions DR1 et DRCE les B n'ont pas accès aux dossiers des A. Sur les présélectionnés pour la PES, rien n'interdit de publier une liste de présélectionnés au niveau de la section.

Lors des concours CR, il faut vérifier les listes de candidats fournies par le SOC, s'assurer que toutes les convocations ont été envoyées, organiser le fléchage et mettre sur site un plan d'accès pour les candidats, vérifier avec l'organisateur du concours que tout se déroule bien. Le concours dépend de la DR de Meudon et non de la DRH du CNRS, attention.

Michèle Saumon : il faut tout vérifier. Parfois les horaires qui peuvent tomber en dehors de la réunion du CN, le président et le secrétaire peuvent ne pas être informés, l'équipement informatique s'avérer défaillant, etc.

Les lettres de recommandation peuvent (devraient) être déposées sur un site en ligne, sans que le candidat ne connaisse leur contenu. Il faut faire attention à l'insertion du candidat dans son équipe d'accueil.

[ici discussion sur le fait que ce qui est appelé concours est en fait un recrutement, puisque les candidats doivent prendre contact avec les labos, n'obtiennent pas tous les mêmes informations, etc. Pourtant cela reste un concours puisqu'organisé au niveau national et que les postes sont majoritairement non fléchés]

Suivi post-évaluation (SPE) : suite à un avis réservé (convocation du chercheur et de son DU à leur DR) ou d'alerte (pareil mais avec convocation à la direction de l'INC), les DRH déclenchent un suivi par délégations régionales. Il faut s'assurer que la section continue à être impliquée dans le processus et garde l'évaluation scientifique dans ses prérogatives. Ni la DRH ni le DU local ne peuvent se permettre de conseiller à un chercheur en difficulté d'aller dans un labo donné ou de publier dans une revue X ou Y.

Essayer de supprimer le mot du DU dans les fiches CRAC ou équivalentes car certains évaluateurs les recopient telles quelles, ce qui d'un point de vue technique s'appelle de la « compétence négative ». Il faut essayer de nommer un correspondant de la section pour le SPE, qui ira aux convocations du chercheur, lui téléphonera, fera le lien entre la DRH et le chercheur.

Michèle Saumon : bien penser à cocher la case « alerte » sinon la procédure ne se déclenche pas.

Question : comment accéder aux autres dossiers pour les évaluations/les propositions de médailles. On peut contacter les anciens secrétaires pour récupérer leur sauvegarde, certaines sections envoient un mail sur liste de diffusion massive pour faire un appel à propositions de candidatures, notamment pour des universitaires, etc.

3 Après-midi, Marie Cornu (section 36) en tant que doyenne d'âge préside le processus d'élection du coordinateur

Election du coordinateur. Un seul candidat : Matias VELAZQUEZ (SNCS, section 15 – chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés), Oui = 33 – Non = 3, Blanc = 2.

Proposition de volontaire suppléant (non prévu officiellement, dans les textes) : Frédéric MEUNIER (SNCS, section 14, chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés).

Accepté à l'unanimité.

4 Exposé de Morgan Reynaud, expert juriste du SGCN

Le règlement intérieur (RI) était inchangé depuis 2002, a été refait 2012. Ce règlement est applicable aux sections et aux CID (seule la CID 50 ex-41 avait un vrai règlement intérieur). Ce RI doit être conçu comme un outil de travail et non un truc gravé dans le marbre. Il y a dans le nouveau RI un point qui avait été oublié, celui de la présidence par le doyen d'âge lors de la 1^{ère} réunion de la section, et qui sera résolue. Les modifications sont envisageables par interaction entre la coordination des secrétaires scientifiques et le SGCN.

Ce RI a cependant des effets juridiques réels. Il rend possible des recours en justice. Il faut donc rester vigilant sur des procédures risquées : évaluations, promotions, commissions d'équivalence, mises en garde.

Les sections comportent 21 membres, dont 14 élus, 3A1, 3A2, 3B1, 2B2, 3C, et ne peuvent travailler que si le quorum est atteint, c-à-d si au moins 11 de ses membres sont présents en début de section.

Un principe du droit de la fonction publique pouvant justifier un recours au Conseil d'État, est que l'évaluation ne peut être faite que par un agent de grade égal ou supérieur.

Avancement de grade, insuffisance de recherche : membres de grade égal ou supérieur.

D'où la référence au collège (que ce soit élus ou nommés).

Les obligations déontologiques (art. 5.7. du RI) : discrétion sur les travaux de la section et l'identité des intervenants ; confidentialité sur la vie privée (santé, famille, etc.) ; respect de la propriété intellectuelle/industrielle.

Interdiction formelle d'utiliser pour son compte personnel des données obtenues dans les dossiers à évaluer.

Obligation de déclaration de conflits d'intérêts (CI). Ne pas rendre publiques des données/ne pas les diffuser.

Obligation applicables aux membres extérieurs éventuellement sollicités par la section. Si des fuites interviennent, le risque encouru est l'annulation de toutes les décisions du concours.

On appelle conflit d'intérêt tout entretien de liens permettant de douter de l'impartialité du membre de la section sur un sujet donné. Il doit quitter la salle lors de la délibération.

Dans le cas des évaluations, le membre en question doit sortir uniquement pour l'évaluation de la personne.

Quand le président en exercice sort, le président par intérim est le plus jeune membre A du bureau (hors secrétaire), sinon le plus jeune membre A de la section.

Distingo entre conflit d'intérêt objectif et subjectif

Objectif : membre de la famille, conjoint de candidat, direction d'unité, intérêt économique dans les travaux de l'unité.

Subjectif : prise de position publique en faveur/défaveur d'un candidat/évalué, travail en commun avec l'évalué (en particulier sur des projets de longue durée).

Question : si on a participé à un jury de thèse ? pas de CI.

Question : peut-on attribuer un dossier d'un collègue affecté au labo initial à un membre qui en faisait également partie et qui a effectué récemment un changement d'affectation ? à déterminer en conscience.

Intervention rappelant que l'existence de relations professionnelles est insuffisante pour déterminer une faille d'impartialité, de même pour l'autorité hiérarchique. Le manque d'impartialité peut tout aussi bien apparaître par interaction au sein même de la section.

Dans les avancements de grade, il ne faut pas assister au concours si on est candidat.

Dans les rapports de section ou d'admissibilité (concours) : seuls les critères scientifiques doivent être explicités, pas de points discriminatoires ni de considérations personnelles (situation familiale, maritale, âge, nombre d'enfants, opinions religieuses, politiques...).

Les conditions de travail peuvent être prises en compte mais attention par exemple à la mention de handicap : celle-ci doit être non discriminatoire et non nuisible au chercheur, pas de secret médical traduit, ou alors seulement si ces précisions sur l'état de santé sont déjà présentes dans le rapport. En aucun cas aller au-delà de ce qui est donné par le collègue dans son rapport, ni affirmations fondées sur des connaissances personnelles.

Dans ces cas là il ne faut pas hésiter à demander conseil au SGCN. Le rapport de section peut faire l'objet d'un recours légal. L'argumentaire doit être motivé, circonstancié et faire le lien avec le rapport d'activité. Rédaction du RS en français (loi Toubon).

Les jurys d'admissibilité comportent les membres compétents du CN, c.-à-d. pas les membres du collège C. Les seules absences permises sont les cas de force majeure (retard de train le jour j, grève, prise d'otage, maladie grave avérée, etc., tout ce qui est « extérieur » au membre). Une absence non justifiée entraîne l'illégalité du concours (par exemple un jury de thèse ou une conférence ne constituent pas un motif suffisant) qui est annulé dans sa globalité. Toute absence pendant le concours non accompagnée d'une interruption des travaux de la section entraîne l'exclusion du membre pour le reste du concours.

Les jurys d'admissibilité assurent la présélection sur dossier, les auditions, les délibérations et propositions de classement post-auditions et la rédaction des rapports d'admissibilité.

5 Exposé de Nathalie Roc et Hafid Bertouchi sur l'application e-évaluation

e-évaluation : depuis 2007

On peut remonter à l'historique des dossiers de chercheurs depuis 1981

Accès aux dossiers : président + secrétaire + collège A = accès à tous les dossiers, sauf si candidature à une promotion dans une session donnée. Dans ce cas refus d'accès aux autres dossiers de chercheurs candidats à la même promotion.

Relevé de conclusion : mis en ligne > DRH + RH délégation + direction d'instituts

Pour les demandes d'éméritat et de détachements : pas d'accès au rapport d'évaluation.

S'ensuit une séance de questions très vivante car cette application a vraiment besoin d'être améliorée.

Vers 17h30, fin de la réunion, le coordinateur et le coordinateur-suppléant visitent les locaux du SGCN et se réunissent avec l'équipe de direction du SGCN pour organiser la suite.

La réunion de bilan de la session d'automne est fixée au 17 décembre 2012.

Journée d'accueil Section 02 du Comité National de la Recherche Scientifique

17 septembre 2012, CNRS Campus Gerard Megie, Paris

Cette première réunion de la section 02 pour le mandat 2012-2016 débute à 14:00 et fait suite à une présentation générale des activités du Comité National, effectuée le matin par Michèle SAUMON (Secrétaire Générale du CoNRS), Joël BERTRAND (Directeur Général Délégué à la Science) et Jean-François PINTON (Directeur de l'INP).

Présents :

▫ 16 membres présents: Mokhtar ADDA-BEDIA, Pascal BASEILHAC, Laurent BONNET, Berenger DUBRULLE, Silvio FRANZ, Jesper JACOBSEN, Karine LE HUR, Jean-Michel MAILLET, Christian MARINONI, Didier PERINI, Pierre SALATI, Gregory SOYEZ, Massimo VERGASSOLA, Patrizia VIGNOLO, Simone SPEZIALE, Francesco ZAMPONI.

▫ 3 membres absents excuses : Moha AHBAR, Sabine KRAML, Boris PIOLINE.

▫ Assistante du CN pour la section 02 : Florence COLOMBO.

▫ Note : 2 postes vacants pour le collège B2 (absence de candidats aux élections) restent à pourvoir, voir ci-dessous.

Election du Président

Candidat: Jean-Michel MAILLET

Jean-Michel MAILLET est élu président de la section 02.

Election de deux membres du bureau

Candidats : Mokhtar ADDA-BEDIA, Silvio FRANZ et Pierre SALATI

Silvio FRANZ et Pierre SALATI sont élus membres du bureau de la section 02.

Nomination de deux membres du bureau

Jean-François PINTON (Directeur de l'INP), Patricio LEBOEUF (DAS, en charge de la section 02, jusqu'au 1er Octobre 2012) et Bart VAN TIGGELEN (qui prendra ses fonctions de DAS en charge de la section 02 au 1er Octobre prochain) prennent connaissance du résultat des élections du président et des membres élus du bureau, puis consultent les membres de la section afin de nommer deux membres supplémentaires pour le bureau. Il est souligné l'importance d'une composition équilibrée du bureau, pour couvrir les différentes thématiques le mieux possible.

Karine LE HUR et Simone SPEZIALE sont nommés membres du bureau de la section 02.

Election du secrétaire scientifique

Candidat : Simone SPEZIALE

Simone SPEZIALE est élu secrétaire scientifique de la section 02.

Discussion avec les représentants de la direction scientifique

Une discussion sur la politique scientifique de l'INP concernant la section 02 aura lieu à la session d'automne. La discussion se limite alors à une première prise de contact et à la précision de quelques points techniques concernant les CID et les délégations CNRS. Après discussion, deux candidatures se dégagent pour les CID : Massimo VERGASSOLA sera candidat sur la CID 51, et Mokhtar ADDA-BEDIA sur la CID 54. Il est aussi envisagé que d'autres membres de la section soient candidats pour les CID 50 et 53.

Fonctionnement du Bureau

Sur la demande des membres du collège C la section se prononce à l'unanimité pour la participation de l'un d'entre eux (à tour de rôle) aux réunions du bureau lorsque les sujets abordés le nécessiteront.

Elections aux deux postes B2 vacants

Sept candidatures sont portées à la connaissance de la section en séance. Les membres présents de la section 02 examinent les sept candidatures suivant divers aspects en particulier thématiques, géographiques et paritaires. Deux noms se dégagent de la discussion et il est procédé au vote formel. Léonie CANET et Luigi CANTINI sont élus pour le collège B2. Réflexion sur les critères d'évaluation et les règles de fonctionnement. Les membres présents discutent brièvement les critères d'évaluation et les règles de fonctionnement utilisées par la section 02 du mandat précédent. Il est décidé de les examiner plus avant (en particulier à la lumière de la dérive constatée de l'âge de recrutement) et de discuter par email d'une proposition de texte qui sera transmise par le

président a tous les membres de la section (en particulier compte tenu du fait que cinq membres de la section 02 n'étaient pas présents : 3 absents excuses et deux membres du collège B2 tout juste élus ce jour). Le texte définitif après discussions et amendements éventuels sera validé formellement en début de session d'automne.

Préparation de la session d'automne

A l'issue de cette première réunion la section 02, le bureau prépare la session d'automne qui se déroulera sur quatre jours à compter du Lundi 22 Octobre prochain, en particulier en désignant des rapporteurs pour les candidatures a la promotion, les évaluations des chercheurs, les titularisations, les confirmations d'affectation et diverses demandes spécifiques.

Mes commentaires

Bonjour à tous

Je suis élu C dans la section 2

Moi d'abord mon président de section M .Maillet a fait parti de la commission ANR pour la physique pendant 3 ans.

Le vote du président et des autres, j'ai vécu cela comme de la poudre de perlimpinpin (un sentiment de déjà préparé en amont). Le calcul il est vite fait 3 élus C sur 14 et en plus 7 membres nommés : on comprend vite le fonctionnement de la structure. Les chercheurs se connaissent déjà entre eux via leurs réseaux.

Au moment du vote des membres du bureau. Mon clavier ne fonctionnait et celui d'une autre personne candidate non plus. Nous avons voté sur d'autres claviers disponibles dans la salle. Mais la personne candidate a voté pour un autre candidat (il a dit haut et fort je veux voter pour telle personne donc j'appuie sur la touche 1 en citant le nom de la personne)

J'ai bien rigolé quand j'ai vu les 3 touristes se pointer pour valider le vote. J'avais l'impression d'être a la maternelle ou solarium (oups je respecte la maternelle) En plus il y a des échanges de mail interne a ma section: les thèmes sont HDR, PES et j'en passe. J'avais compris le matin durant la représentation que le comité national était uniquement pour les chercheurs (leur carrière et leur évaluation)

J'ai quand même pris contact avec mes 2 collègues Elus C et le président de la section 2 pour leur proposer la motion et demander leur opinion concernant Les élus C ils sont ok pour que la motion soit proposée à la prochaine réunion le 22 octobre.

Cordialement

Laurent Bonnet

Compte rendu de la première réunion de la mandature 2012-2016 pour la section 04.

La direction du CNRS a programmé cette réunion sur plusieurs journées. Elle a convoqué les sections 1, 2, 3,4 et 5 le 17 septembre 2012. Les autres suivront.

Nous avons eu une présentation de Michèle Saumon, Secrétaire générale du Comité national pour nous indiquer dans les grandes lignes le fonctionnement de celui-ci et les aides que son service peut apporter.

La direction du CNRS était représentée par Joël Bertrand, directeur général délégué à la science. Il nous rappelle tout l'intérêt qu'il porte au Comité national, lui-même comme le président y ayant participé. Le comité national n'a cessé d'être en débat et de se battre pour sa survie. Ce sont 15 % des membres de la mandature précédente qui sont la mémoire.

Les avis des sections dans les jurys d'admissibilité sont suivis à 99 %; les cas rares sont liés à des « problèmes techniques ».

La direction du CNRS estime qu'il faudrait revenir à une évaluation des unités et des chercheurs de ces unités en même temps.

Il explique la différence entre fléchage et coloriage.

Fléchage d'un poste pour un laboratoire bien ciblé.

Coloriage d'un poste pour un thème et qui peut recouvrir plusieurs laboratoires.

Il rappelle que la direction n'affecte pas des personnes dans les LABEX, ces personnes peuvent participer s'il le faut mais ils n'y sont pas affectés.

Le directeur de l'institut de physique Jean François Pinton est ensuite intervenu pour nous indiquer qu'il attend beaucoup des travaux du comité national. Il rappelle dans sa présentation les chiffres sur la composition des membres l'institut de physique (chercheurs, enseignants chercheurs, It et latos). Il donne aussi les âges des lauréats des concours (en moyenne 31 ans pour les CR2). Il rappelle que c'est le CN qui décide. Jusqu'ici c'était un atout de la recherche française de pouvoir effectuer un recrutement de jeunes chercheurs mais que nous sommes entrain de perdre cet atout. Il ne parle pas du budget.

Nous avons une présentation de la DRH par Christophe Coudroy directeur des RH.

Nous nous réunissons en suite par section.

Les membres de la section 04 se présentent (voir composition jointe). Nous passons à l'élection du président ; deux candidats Christian Bordas nommé et Lamri Adoui élu. Les deux candidats se présentent et décrivent comment ils travailleraient s'ils sont élus. La question est posée entre autres comment ils voient la participation des IT élus pendant cette mandature.

Christian Bordas est élu par 11 voix contre 10 à Lamri Adoui.

Nous procédons aux votes des 2 membres élus du bureau.

Trois candidats se présentent : Sylvie Jacquemot nommée, Michel Brune élu et Alexandre Matzkin élu. Après une représentation, le vote s'effectue. Nous voterons deux noms en une seule fois, cette façon de voter a été débattue que nous avons défendue pour éviter une élimination par vote stratégique. Ce sont Michel Brune et Alexandre Matzkin qui sont élus.

La direction nomme Sylvie Jacquemot et Serge Huant pour constituer le bureau.

Nous demandons à ce qu'un IT puisse être présent au bureau. La présence est prévue pour le bureau de printemps. Toutefois le président est d'accord pour que nous soyons présents à l'automne.

Les IT décident de procéder chacun son tour à ces bureaux.

La Directeur d'institut s'engage à fournir des délégations aux membres enseignants chercheurs élus et nommés de la section.

La discussion sur les critères des évaluations et promotions des chercheurs est reportée à une date ultérieure puisque les rapports ont été rédigés en fonction des critères établis précédemment.

Compte Rendu de la session automne pour la section 04 du 15 au 18 octobre

Introduction du président

Discussion avec l'ensemble des présidents et son ancien président E. Bustarret qui donne avec quelques recommandations.

Les membres B et c pourront être présents lors de la lecture des dossiers A sans intervenir et sans qu'il y ait discussion.

Idée d'envoi un message pour le prix Nobel de S. Harroche .

Questions pour les concours : Peut on connaître son rapporteur pour le concours ?

Prime d'excellence scientifique. A discuter.

Pour les membres des CID à trouver parmi les membres ses sections ; c'est repoussé de 2 semaines ; pas assez de candidats.

Le président de la conférence est un philosophe : Ph. Büttgen (section 35) seul candidat (le précédent était un physicien).

Ch. Bordas (notre président) est membre du bureau des présidents.

Définition des Critères :

Le président souhaite qu'on y travaille, un effort de synthèse est à faire et est important. Pour le passage DR1 par exemple " on demande en plus des critères pour le passage Dr2 " ; ce n'est pas assez clair.

Recrutement des jeunes il faut se servir des exemples dans les sections Maths et Physique Théorique où le recrutement est plus jeune.

Indiquer un nombre suffisant d'années de post doc.

Discussion autour des lettres de recommandation. Elles doivent être envoyées sur un site.

Difficulté de pouvoir interpréter une lettre de recommandation

Il est décidé de nommer des volontaires motivés pour proposer des modifications pour les critères

Le site de la section 04 où vous pourrez trouver des informations de la section 04 :

http://web.luli.polytechnique.fr/CN04/CN04_accueil.htm

Titularisations avec affectations des nouveaux entrants.

L.Tarruell , Bast Radovan ,P.Bejot Y.Camenen ,C.Thaury, G.Lang ,R.Chicireanu ,S.Deleglise ,R.Guirou

Tous avis favorable

Confirmation d'affectation

G.Quemeneur ,M.Cheneau ,A.Cuche ,M.Grech,W.Guerin , V.Krachmalnicoff ,T.Marchenko

Promotions CR2 VERS CR1 :examen

J.B.Trebbia ,D.Debarre ,M.Perrin ,O.Chaibi ,A.Ravasio, W.Chin ,Th.Lahaye ,E.Brion

Examen activité chercheurs

N.Piqué ISMO

CELIA :H.Bachau ,Ph.Balcou ,E.Constant,F.Dorchies,Y.Mairesse,P.Martin

M.Gross Montpellier Charles Coulomb

GDR

GDR Atomes froids Kaiser

Ecoles thématiques

Temps fréquence

Ion Traps

Future plasmas astrophysics

HiresMIR

SiQuanta

Avis favorables. C'est sur le budget de la FP. En général les dossiers sont retenus parfois avec un moindre financement.

Création du laboratoire européen

Dynamo (contrainte d'un seul renouvellement à 5 ans). Bonne opération pour la recherche française, pouvoir avoir accès à des grands instruments.

GIS

Organisation structurée.

Diamon

Chercheurs de la section 04 isolés dans des laboratoires d'autres sections

P. Milman, M. Rey, E. Tassi ,

Ch. Jouvét PIMM

Chercheurs

LOMA : J.P. Delville, E. Freysz , J. Gedeminas , M. Perrin

LASIM : R. Antoine, Ch. Bordas, V. Boudou, F. Calvo, P. Crozet, Ph. Dugourd, M. Hillenkamp, Ch. Jonin, F. Lepine, J. Lerme, P. Mailo, S. Martin, M. Pellarin, A. Pellarin, A. Ross, F. Vallée

LIPhI : A. Campargue , D. Debarre , H. Guillet de Chatellus, M. Joyeux, D. Mondelain, J.P. Pique, D. Romanini,

LCAR : V. Blanchet Dean, M. Buchner, B. Chatel, B. Lepetit, D. Lemoine, J.M.L'Hermite, P. Moretto-Capelle, C. Robilliard, J. Vigué, S. Zamith

LPCM : A. Belsky, G. Ledoux,

LCPQ : M. Rapcioli, F. Spiegelman,

LISA : L. Coudert, J.M. Hartmann, I. Kleiner, A. Perrin, T. Tran

LULI : F. Amiranoff, P. Audebert, S. Baton, A. Benuzzi, E. Brambrink, J.C. Chanteloup, J. Fuchs, N. Grandjouan , M. Koenig, Ch. Labaune, J.R. Marques, A. Rivasio

CPhT : A. Couairon, St. Muller, H. Lutjens, P. Mora,

LOA : J. Faure, Y. Liu, V. Malka, A. Rousse, St. Sebban, K. Phuoc, Ph. Zeitoun,

LOB : A. Alexandrou , E. Beaurepaire, G. Gallot, F. Hache , M. Joffre, M.C. Schanne-Klein

LPCIM : M. Chatelet, A. De Martino , H. Vach

LPP : A. Chuvatin, M.C. Firpo, O. Gurcan, L. Vermare , P. Hennequin , J. Larour ,

LCP : J.M. Ortega, R. Prazeres , X. Maitre ,

ISMO : K. Beroff , D. Billy, J.M. Bizau , K. Bobrov , A. Borissov, B. Bourguignon , M. Broquier , W. Chin , G. Contet , D. Cubaynes , D. Dowek, G. Dujardin, V. Esaulov , J.P. Gauyacq , C. Crepin-Gilbert , L. Guillemot , A. Huetz , H. Khemliche , A. Klisnick , A. Mayne , A. Ouvrard , T. Pino, O. Pirali, Ph. Roncin, N. Shafizadeh , W. Zheng

LPGP : B. Cros , G. Maynard

LCFIO : I. Bouchoule , Th. Bourdel , A. Browaeys , Th. Lahaye , A. Ourjoumstev, L. Sanchez-Palencia , C. Westbrook

PhLAM : P. Cacciani, F.L. Constantin , J.C. Garreau, D. Hennequin , Ph. Verberk , Lemoine , A. Severo Pereira Gomes , P. Szriftgiser, V. Vallet,

LPQM : F. Grosshans pas de dossier, V. Jacques,

LPTMS : D. Petrov ,

LPN : I. Abram , S. Barbay , N. Belabas , K. Bencheikh , A. Beveratos , a. Giacometti , A. Levenson,

Institut Neel : O. Arcizet, A. Affeves , G. Nogues , J. Ph. Poizat,

LNMI : A.L. Barrat, M. Fouche,

LAC : V. Akouline, Ch. Blondel, F. Bretenaker , E. Brion, F. Carlier, Th. Chanelière, A. Debarre, C. Drag, O. Dulieu , J.P. Galaup, J.L. Le Gouet, J.M. Lecomte , L. Malegat , P. Pillet , L. Pruvost , M. Raoult , M. Schmidt , P. Tchenio, N. Vanhaecke,

CEMES : X. Bouju , Ch. Girard , A. Cuche ,

LFP : E. Gloaguen , J.M. Mestdagh, L. Poisson

Mutations :

S. Morisset PIMM>ISMO

M. Dahan LKB> Institut Curie

M. Lebigot LKB>APC

V. Blanchet LCAR>CELIA

C. Leduc LP2N>Institut Pasteur

Changements de DU :

LCAR : B. Chatel

LPL : O. Gorceix

ISMO(LPPM+ LCAM +LIXAM) : B. Bourguignon et M.P. Fontaine-Aupart comme adjointe

IPCMS : St.Haacke

Préparation des concours :

CR : présélections des candidats ? Avantage et inconvénients

Inconvénients : Coût du voyage

Avantage Training, reçu pôle emploi

Décision de ne pas faire de présélection

Sous jurys :

Molécules, surfaces, agrégats : Andréa, Pascal, Franck, Claudine, Lamri, Serge, Pierre, Alexandre

Atomes métrologie : Andréa, Pascal, Michel, Isabelle, Claudine, Robin, Agnès, Alexandre, Serge

Plasmas lasers ions multi chargés : Marc, Sylvie, Pascale, Franck, Eric, Lamri, Robin, Marie Claire,

Optique non linéaire, optique et biologie : Marc, Pascale, Eric, Michel, Isabelle, Marie Claire Serge, Pierre, Agnès

DR Audition des candidats ?

Il est décidé de ne pas auditionner les candidats après échange d'arguments et tour de table pour que chaque membre donne ses arguments et sa position.

Pour : meilleure vision des candidats, décourager les candidats, demande de certains Cr, de nombreuses sections du CN la pratiquent (25 sur 40) . Serons-nous les derniers ? mais maths 2 et 3 ne le font pas non plus.

Contre : dégâts humains pour les candidats, et chronophage pour la section, quels gains réels pour les jurys ? Donner un plus aux experts de la communication (mais qui doit aussi être un savoir faire des futurs DR).

Lecture dossiers passage DR1 : 29 dossiers

Résultats passage DR1

1 .Dulieu ,2 D.Bloch, 3 A.De Martino ,4 B.Lavorel ,5 A.Klisnick , 6 Ph.Balcou ,7 J.C.Garreau ,8 M. Joffre

Intervention de P.Roubin DAS pour notre section

Salue la bonne nouvelle du prix Nobel.

4 directeurs adjoints

3 personnes pour gestion, DRH et structures.

Passage des dossiers en section : urgence, au fil de l'eau (changement d'affectation par ex.),ceux qui proviennent d'autres sections, d'autres instituts.

Délégations et PES (selon les sections celles qui acceptent, les autres qui refusent !)

L'institut voit une priorité aux jeunes

Chiffres

Postes : seuls départs à la retraite remplacés.

CR2/CR1 même niveau qu'en 2012 donc 7 dont 2 CR1 pour la section 4.

Recommandation d'aller vers un rajeunissement .En // peut avoir une répercussion vers le nb de CR1 dont le nombre peut évoluer en fonction du rajeunissement de CR2.

Affichage des profils : dans certains cas un thème à soutenir pourrait être pourvu, les autres sont de toutes façons soutenus car ils ont issus des thèmes de la section.

Donc prioritairement il ya aura un fléchage.

La section propose admissibilité, le jury d'admission siège et ensuite il y a affectation pas nécessairement corrélée avec le recrutement demandé !

DR2

26 pour l'INP

EN dR1 203 (5+1 par section classer 8 personnes)

DRCE1 3 INP 3INP (1 ou 0 classer 2 personnes)

DRCE2 2 INP (1 ou 0 classer 2 personnes)

Communauté

Quelques statistiques :

Nb de labos de la 04 : 18 et Nb de chercheurs par labo de 1 à 33

Pour l'institut autres sections 16 laboratoires par section mais Nb de chercheurs par labo de 1 à 8

Pour INSIS, INVC et INSU 17 laboratoires par section mais Nb de chercheurs par labo de 1 à 13

On retrouve dans la communauté la fréquence de frontières entre 4 et 8, 4 et 13, 4 et 3.

Thématiques

- 1 Physique fondamentale
- 2 Physique atomique et moléculaire
- 3 plasmas chauds
- 4 Optique non linéaire

Le recrutement continue de progresser pour la Physique fondamentale au détriment des autres thématiques.

Intervention de Maryvonne Perrin directrice adjointe (section 10) INSIS

INSIS : Sections 8,9 et 10

De nombreux enseignants chercheurs, laboratoires dans écoles ingénieurs

Population jeune et provinciale

8 Image Robotique

9 Micro et nanotechnologies

10 Matériaux

Section 10 : Action énergie et ITER

Unités communes : labos de physique des plasmas, PIIM et fédération de recherche sur fusion par confinement magnétique.

Intervention de J.F.Pinton DI pour notre section

Il rappelle le rôle que joue la section dans le recrutement évaluation et prospective.

Meilleure collaboration possible à avoir.

Liste de enjeu à débattre : vu interaction avec les laboratoires, discuter des enjeux scientifiques

Le nombre de recrutements de chercheurs est maintenu.

Départs à la retraite de 10% 12 %

Quel chercheur recruter ; il faut favoriser des jeunes.

40 % de plus de 5 ans après la thèse. La valeur évolue est elle en fonction des années

Nous avons augmenté le nb des cR1 sans qu'ils aient un profil des Dr déguisés.

Autre chose est le coloriage des postes : choisir les laboratoires de préférence !, choisir plutôt ces laboratoires !

186 demandes de recrutement de CR des laboratoires de l'INP, il faut trouver un équilibre.

Autre enjeu affectations en général les candidats construisent des projets avec plus d'une équipe, plusieurs affectations.

Ch.Bordas fait remarquer que le danger de forcer un candidat à aller dans un laboratoire bien spécifique c'est de voir cette personne revenir au bout de 2 ans ou plus dans le laboratoire d'origine.

I.Bouchoule fait remarquer qu'on peut voir des personnes refuser un poste comme l'an passé

Pinton Le recruté doit voir son insertion dans le paysage national.

On minimise trop les risques, bien sur les années post doc sont importantes.

Pinton serait d'accord avec un paramètre de pas de retour au labo avant 4 ans ;

Autre choix théorie expérience paris province,

Sur les évaluations faire attention à toutes les palettes du métier de chercheur ; enseignement, diffusion du savoir, administration, direction équipe

Pour les PES arriver aux mêmes critères qu'au niveau des différentes sections ; attention de ne pas donner une prime parce qu'il vient d'être promu et aussi de s'empêcher de donner une promotion parce qu'il vient d'avoir une PES ;

Donner un signal de jeunesse pour les concours pour attirer les jeunes ;

Mobilité intellectuelle est important mais la mobilité physique pas nécessairement>.

A la question posée, le Di dit qu'on va vers un meilleur rapport IT/Chercheurs. Mais reconnaît que ce rapport It chercheurs va diminuer globalement puisque le recrutement des chercheurs est constant par rapport celui des IT qui va diminuer.

A la question posée pour son avis à la participation des IT aux comités d'évaluation des laboratoires de l'AERES Pinton veut que les It puissent participer aux comités d'évaluation des laboratoires de la AERES. Il faut trouver le moyen que les It puissent y participer même si ce n'est pas dans le cadre prévu de l'AERES.

Chiffres confirme les chiffres du DAS

Le classement d'amissibilité n'est pas respecté nécessairement, par rapport aux recommandations des sections.

Le nombre de départs des chercheurs va diminuer : moins de 10%, le maximum des départs est passé.80% des départs sont des départs en retraite.

Vote motion participation des élus IT aux comités d'évaluation des unités et envoi au président du CNRS, directeur Institut et direction AERES pour la physique

Votée à l'unanimité

Vote motion soutien du texte du C3N. Envoi au président du CNRS, au CPCN et au ministère de l'enseignement et de la recherche

Votée à l'unanimité

Pour la prime d'excellence scientifique

Les membres de la section sont contre la PES mais sont pour participer à l'attribution pour une grande majorité (seuls 3 sont pour ne pas participer à l'attribution)

Vote oui 18 , non 1 et 2 abstentions .

Propositions pour les médailles d'argent :

2001 Delande(lkb) Millot(Dijon)

Accord pour proposer A.Lambrecht LKB

Propositions pour les médailles de bronze :

Rappel pour les dernières années :

2006 Picqué LPPM.2007 Vallet Phlam.2008 Barland ILNL Nice.2009 Mairesse CELIA.2010 Laburthe Tolra LPL.2011 Kibler LKB

Pour cette année ,

O.Arcizet Néel proposé pour médaille de bronze.

Résultats passage DRCE1

DRCE1 : 1 C. Salomon (LKB, Paris))

2 F. Spiegelman (Toulouse, LCPQ)

Résultats passage DRCE2

DRCE2 : 1 J. Vigué (LCAR Toulouse)

2 S. Reynaud (LKB Paris)

*SNCS-FSU SNESup-FSU SGEN-CFDT SNTRS-CGT SNPTES-UNSA
Comité de liaison des chercheurs et ITA de la Section 13 :
« Chimie physique, théorique et analytique »
Session d'Automne 2012, 22-25 octobre 2012*

1- Intervention de Régis Réau Directeur de l'Institut de Chimie en présence de Claude Pouchan DAS pour les sections 13 et 14

L'INC comporte 1655 chercheurs et 1508 ITA répartis dans 148 laboratoires. Les chercheurs CNRS représentent 32% du personnel de recherche ; les ITA représentent 58% du personnel technique et administratif des laboratoires. On peut mentionner dix UMR avec l'industrie (Rhodia, St Gobain...), ce qui est une caractéristique de notre discipline.

Politique scientifique de l'Institut de Chimie

Le CNRS veut jouer la complémentarité entre les sites, la mutualisation, et la mise en réseau, sur la base de stratégies nationales. Les outils de cette politique sont les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR, par exemple la RMN) ou Très Grands Equipements (TGE, par exemple la spectrométrie de masse), les GDR (20 actifs à l'INC), et les réseaux comme celui sur le stockage électrochimique de l'énergie (RS2E) qui concerne la section 13.

La politique scientifique de l'Institut de chimie comprend deux axes :

☐ Faire avancer les connaissances dans **le cœur de la chimie** (synthèse, réactivité, mécanismes, caractérisation) et veiller à ce que des disciplines de base ne disparaissent pas (la thermodynamique et les sciences analytiques par exemple).

☐ Soutenir l'**interdisciplinarité**, avec des sujets comportant des enjeux sociétaux tels que l'énergie, la santé, les nanosciences, l'environnement et le développement durable (chimie verte), mais aussi apporter des éléments de réponse aux grandes questions comme l'origine de la vie, l'homochiralité du vivant, la chimie prébiotique, ou comment la matière devient complexe.

Les thématiques prioritaires sont définies en s'appuyant sur les priorités exprimées par les directeurs d'unité dans l'application DIALOG, et discutées au Conseil Scientifique de l'Institut de Chimie en présence des présidents de sections. Ces thématiques ne sont pas exclusives, et le fait de ne pas en faire partie n'exclut pas les équipes d'excellence des priorités.

Politique de site de l'Institut de Chimie

Le CNRS veut avoir une politique de site partagée avec les universités ou les grandes écoles. L'évaluation de la vague C s'est faite de la façon suivante : en juin-juillet 2011, visites sur site puis rapports AERES et de la section CoNRS avec avis différencié sur chaque équipe. La direction de l'Institut de Chimie attend des sections du CoNRS une analyse macroscopique au niveau de l'UMR ET une analyse des équipes. A l'été 2012, 2 réunions avec les tutelles universitaires pour converger vers une politique de site. La politique de contractualisation et la politique de site ont été définies en septembre lors d'une réunion associant la direction de l'INC, les présidents des sections du CoNRS concernées, et des représentants des tutelles universitaires.

Politique de recrutement du CNRS

En 2012, tous les départs à la retraite (chercheurs + IT) ont été remplacés. La priorité est donc le maintien du potentiel en emplois statutaires. 44 chercheurs et 42 ITA sont partis à la retraite, et il y a eu 42 postes chercheurs et 44 ITA au recrutement.

En 2013, 41 chercheurs et 36 IT vont probablement partir à la retraite, par conséquent, 41 chercheurs seront recrutés.

Critères de recrutement :

Les sections doivent garder à l'esprit que le candidat est plus important que le projet et qu'il doit rester exceptionnel de recruter des CR2 après 35 ans. Ce sont les sections qui proposent l'admissibilité, et la direction qui décide de l'affectation. L'affectation dans le labo de thèse, de même qu'une demande de mutation dans le

labo de thèse moins de 6 ans après la soutenance ne sont pas considérées favorablement en général. Enfin 30% des chercheurs de l'INC sont dans des labos autres que l'INC.

La politique scientifique de l'institut se manifeste par la mise au concours de postes coloriés (environ 30% des postes). Ce coloriage indique une préférence pour un thème et/ou une UMR. Toutefois, si la section ne trouve pas de candidat satisfaisant pour ce poste, le poste est pourvu comme un poste banalisé. Les arrêtés d'ouverture de concours (AOC) seront faites avant la fin du mois d'octobre.

Concours DR2 2013 : chiffre comparable à 2012. Il n'y a pas de poste de DR2 externe au concours cette année. Le recrutement d'un DR2 externe se prépare plusieurs années à l'avance, avec des discussions entre la direction de l'INC et le laboratoire.

DR1 et DRCE : l'effort INC sur deux ans en 2011 et 2012 se monte à 56 DR1 17 DRCE1 2 DRCE2.

Concours handicapé : il faut que l'UMR ait le candidat, l'INC met alors le poste.

2 Politique de médailles et de primes d'excellence scientifique

Les sections sont incitées à présenter des candidats dans la dynamique de leur carrière : un candidat à la médaille de bronze est proposé au moment où il passe CR1 ou un peu plus tard, un candidat à la médaille d'argent est proposé plutôt avant 50 ans.

Proposition de médailles :

Médaille de bronze : Michel Sliwa (UMR8516)

La PES sera reconduite l'an prochain. La section propose une liste de 30 noms dont 20 ne seront pas rediscutés après. Il n'y a pas de ratio CR/DR (c'est actuellement 50/50) ou de nombre maximum de lauréats dans une UMR. Puis cette liste passe devant une commission composée de 6 présidents de sections, de deux membres de la direction de l'INC, et de 2 experts extérieurs. Le taux de pression est de 1/3. Les deux tiers des chercheurs ont postulé. Au bout de 4 ans on a donc 20% du personnel qui a la PES.

3 Budget

En 2012, le budget était en baisse de 11.4 % par rapport à 2011, ce qui a imposé des choix politiques.

Pour 2013, le budget ne sera adopté qu'en décembre car tous les éléments ne sont pas encore connus, en particulier le taux de mise en réserve. Néanmoins, le budget du CNRS sera probablement maintenu, voire en légère augmentation. Par conséquent :

1. La priorité reste les crédits récurrents (FEI, qui représentent 88% du budget) qui n'ont baissé que de 8,5% en 2012, et qui seront probablement en augmentation en 2013 (à l'échelle globale).
2. L'INC n'accorde plus de soutien aux colloques
3. Le CNRS a décidé d'augmenter la PPRS pour les AI (+1%), T (+2%) et AJT (+2%) (3500 bénéficiaires)
4. Remplacement des départs à la retraite
5. Continuer les actions sur la sécurité des laboratoires (500 k€ en 2012)

Divers

L'Institut de chimie n'a pas assez de lauréats aux ERC juniors. Il y en a 3 fois plus en physique qu'en chimie. L'an dernier les chimistes ont présenté 15 dossiers et obtenu 4 succès, c'est un très bon taux de succès. Il faut présenter plus de dossiers.

Evaluation des chaires : l'INC souhaite une évaluation par les sections pour connaître la valeur ajoutée du processus. Les 3 premières années le financement (18k€) était donné par le ministère, il est pris maintenant sur le budget du CNRS, ce qui conduit à une diminution très nette du nombre de chaires (une seule en 2012 en chimie). Il faut une forte valeur ajoutée et que ça corresponde à la politique de site du CNRS.

4- Promotions

Promotion CR2 vers CR1 : 8 dossiers, 8 « avis très favorables »

Banyasz Akos URA2453 ; Carmona Asuncion UMR5797 ; Coudert François-Xavier UMR7575 ; Francius Grégory UMR7564 ; Lasorne Benjamin UMR 5253 ; Rotenberg Benjamin UMR7195 ; Tard Cedric UMR7591 ; Vuitton Véronique UMR5274.

Promotion DR2 vers DR1 : 16 dossiers, 7 dossiers classés

1-Philippe Hapiot UMR6226 ; 2ème ex aequo Daniel Borgis UMR8640 et Philippe Maitre UMR8000 ; 4- Eric Levillain UMR 6200 ; 5- Moncoffre Nathalie UMR5822 ; 6- Fontaine Aupart Marie Pierre UMR8214 ; 7- Guy Buntinx UMR8516

Promotion DR1 vers DRCE1 : 4 dossiers, 2 dossiers classés

1ers ex aequo Serge Cosnier UMR 5250 et Olivier Donard UMR5254

Promotion DRCE1 vers DRCE2 : 1 dossier, 1 dossier classé : 1-Richard Lavery UMR5086

5- Demandes de titularisation et confirmation d'affectation:

Demandes de titularisation : 7 dossiers, 7 « avis très favorable »

Berthoumieux Hélène (UMR7600), De Viguier Laurence (UMR 8220), Emery Nicolas (UMR7182), Genoni Alessandro (UMR7565), Girod Marion (UMR5280), Herzog Grégoire (UMR7564), Safi Samir (UMR8608).

Confirmation d'affectation des entrants CR et désignation de leur directeur de recherche : 9 dossiers, 9 « avis très favorable »

Boltoeva Maria, UMR7178, dir. Roy; Brazard Johanna URA2453, dir. Markovitsi; Contreras-Garcia Julia UMR7616, dir. Savin; Hutchinson James UMR7006, dir. Ebbesen; Laurent Adele UMR6230, dir. Jacquemin ; Mesbah Adel UMR5257, dir. Pellet-Rostaing ; Noel Jean-Marc UMR7195, dir. Combellas ; Pedrero Zayas Zoyne UMR5254, dir. Donard; Spangenberg Arnaud LRC7228, dir. Soppera.

Tous les lauréats DR2 ont été confirmés dans leur affectation :

Anxolabehere Elodie UMR7591 ; Baaden Marc UPR9080 ; Baddour-Hadjean Rita UMR7182 ; Bonnet Claude Laurent UMR5255 ; Gatti Fabien UMR5253 ; Reiche Ina UMR8220 ; Salpin Jean-Yves UMR8587 ; Tassaing Thierry UMR5255.

6- Evaluation des chercheurs

Evaluation à mi-vague de chercheurs : 148 dossiers, 143 « avis favorable », 3 « avis réservé », 1 « avis différé », 1 « avis d'alerte »

Evaluation à vague de chercheurs : 14 dossiers, 14 « avis favorable »

Evaluation suite à réexamen : 2 dossiers, 1 « avis favorable » et 1 « avis réservé »

Suivi post-évaluation : 4 dossiers

7- Demandes particulières de chercheurs

Changement de section : 4 dossiers, 4 « avis favorable »

8- Ecoles thématiques, 15 demandes

Avis très favorable : 10

« Modéliser et simuler la complexité (CEMRACS) », Responsable Lelièvre, Fédération de recherche Bézout, FRE 3522

« Calorimétrie et méthodes thermiques en catalyse » Responsable Auroux, Institut de Recherche sur la Catalyse UMR5256

« Neutrons et matériaux pour l'énergie » Responsable Paulus, PRAXILING UMR5267

« Astrochimie : des nuages aux planètes, de la théorie aux observations » Responsable Hily-Blant, Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble, UMR5274

« 2ème Ecole du GERM (Groupe d'Etude de Résonance Magnétique » Responsable Lesage, Institut des Sciences Analytiques, UMR 5280

« XPS : from measurements to scientific answers” Responsable Fernandez, Laboratoire des sciences de l'environnement marin UMR 6539

« Ion Traps for Tomorrow's Applications » Responsable Knoop, Institut Fresnel Marseille UMR 7249

« High resolution microwave, infrared and Raman molecular spectroscopy” Responsable Perrin, Laboratoire interuniversitaire des systèmes atmosphériques UMR 7583

« SiQuantA : Simulations Quantiques et Applications » Responsable Desouter, Laboratoire de chimie-physique UMR8000

« Électrochimie : microréacteurs, microcapteurs, microbatteries (Eμ3) » Responsable Vivier, Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques UPR15

Avis favorable : 3

« Ecole de catalyse » Responsable Giroir-Fendler, Institut de Recherche sur la Catalyse UMR5256

« Nanoparticules fonctionnelles, synthèse et applications biomédicales (détection, vectorisation, imagerie) » Responsable Souteyrand, Institut des nanotechnologies de Lyon UMR 5270

« Sino-European School on Atmospheric Chemistry (SESAC)”, Responsable Mellouki, Centre d'études supérieures de la Renaissance UMR 7323

Avis défavorable : 1

« Eaux aux interfaces » Responsable Bellisent, Laboratoire Léon Brillouin

Avis réservé : 1

« Second International School on Aperiodic Crystals” Responsable De Boissieu, Institut des Sciences de la Terre, UMR 5275

Appréciation sur la création de GDR

GDR GA 12 “Catalyse, Réactivité de Surface et Rayonnement Synchrotron » : Avis favorable

9 Avis sur des demandes particulières

Avis très favorable :

M. MAUREL en qualité de directeur de l'UMR7086 sollicite la nomination de J-C LACROIX en qualité de directeur adjoint de l'UMR7086 Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes.

Proposition de nomination à compter du 1er septembre 2012 de Mme Anne Milet, PR, en qualité de directrice adjointe de l'UMR5250 (Département de Chimie Moléculaire) dirigée par M. Serge Cosnier (Grenoble), en remplacement de M. Jean-Claude Moutet, démissionnaire.

Avis favorable :

Proposition de nomination de Monsieur Jean-Philippe PIQUEMAL en qualité de directeur de la FR2622 en remplacement de Madame Nelly LACOME.

FR2622 Spectroscopie, Matière et Rayonnement, Théorie SMART

Proposition de nomination de Monsieur Serge PIN aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR3299 dirigée par M. Eric ELIOT

Examen demandé pour nomination future de Béatrice CHATEL en qualité de DU de l'UMR5589 – LCAR Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité

Nomination future d'Olivier GORCEIX en qualité de DU, Laboratoire de physique des lasers, UMR7538

Pas d'avis :

Demande d'examen pour une future direction au sein de l'ISMO: Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay UMR 8214-

DU: Bernard BOURGUIGNON- DU adj: Marie-Pierre FONTAINE-AUPART

Informations

Dates des concours 2013 pour CR2 et DR2

Auditions prévues du lundi 18 mars au vendredi 22 mars inclus et jury d'admissibilité prévu du lundi 25 mars au mercredi 27 mars 2013

Résumé de la note rédigée par le C3N pour le site des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche (le texte intégral de la contribution du C3N peut être consulté sur http://www.snscs.fr/article.php3?id_article=3204)

Les représentants des instances du Comité national de la recherche scientifique (C3N) estiment qu'il faut rompre avec l'empilement des structures de pilotage et de mise en compétition des personnels de la recherche qui ont été mises en place ces dernières années, ainsi qu'avec le déséquilibre très fort qui a été institué entre financement sur 7 projets, individualisé et à court terme ; et financement des équipes de recherche dans la durée. L'AERES doit être profondément réformée, sinon supprimée : l'évaluation des unités doit être réalisée par les instances nationales associées aux divers types d'établissements, sur la base des valeurs d'indépendance, de compétence, de collégialité, de pérennité, de représentativité et de transparence. La baisse des budgets attribués à la recherche doit être stoppée et cesser d'être masquée par les financements attribués aux entreprises via le CIR. Le CIR doit, lui, être orienté en priorité vers les PME et faire l'objet d'une évaluation qui garantisse le caractère innovant des projets financés. Il doit être conditionné à l'embauche de docteurs en particulier. L'ANR doit perdre de son importance, sinon disparaître. Les financements qu'elle distribue doivent venir abonder la masse salariale des EPST et soutenir l'emploi scientifique pérenne, ainsi que leurs crédits de fonctionnement, lesquels seront attribués aux UMR en fonction de l'évaluation de leur activité et de la politique scientifique de leurs établissements de tutelle. Le CNRS et les organismes publics de recherche doivent constituer les opérateurs centraux de recherche, en collaboration étroite avec les universités, et cette collaboration doit passer d'abord et avant tout par les UMR. Les IDEX doivent disparaître et d'autres manières d'élaborer les politiques de site et de les mettre en cohérence au plan national doivent être mises en place.

Compte rendu intersyndical de la journée d'accueil de la nouvelle section 15 (18 septembre 2012)

Isabelle BRAEMS-ABBASPOUR, élu B1, SNCS-FSU, Orsay, isabelle.braems@u-psud.fr tel :
Philippe FALQUE, élu C, SGEN-CFDT, Montpellier, philippe.falque@iemm.univ-montp2.fr tel :
Abel HAIDOUX, élu C, SNTRS-CGT, Montpellier, abel.haidoux@univ-montp2.fr tel :
Alain LARGETEAU, élu C, UNSA, Bordeaux, largeto@icmcb-bordeaux.cnrs.fr tel :
Vanessa PREVOT, élu B1, SNCS-FSU, Clermont-Ferrand, vanessa.prevot@univ-bpclermont.fr tel :
Matias VELAZQUEZ, élu B1, SNCS-FSU, Bordeaux, matias.velazquez@icmcb-bordeaux.cnrs.fr tel : 05 40 00 27
56

Membres présents : Jean-Luc ADAM, Florence BABONNEAU, Marie-France BARTHE, Isabelle BRAEMS-ABBASPOUR, Dominique CHATAIN, Jean-Marie DUBOIS, Philippe FALQUE, Abel HAIDOUX, Olivier JOUBERT, Mario MAGLIONE, Christine MARTIN, Lionel MONTAGNE, Werner PAULUS, Michel PONS, Vanessa PREVOT, Philippe TAILHADES, Philippe THOMAS, Matias VELAZQUEZ, Philippe VERMAUT.

Elodie VATONNE : assistante de gestion du comité national.

La nouvelle section 15, pour la mandature 2012-2016, était réunie le 18 septembre 2012, au siège du CNRS. La matinée était consacrée à une série d'interventions de la présidence-direction (auditorium en séance plénière), et l'après-midi à la première réunion de la section.

A] Intervention d'Alain Fuchs, président-directeur général du CNRS

Alain Fuchs tient beaucoup au Comité National, qui comporte un nombre considérable d'experts, et considère que l'évaluation par les pairs, de grande valeur, élus et nommés, est irremplaçable. On peut toujours la critiquer ici où là, elle « est comme la démocratie, on n'a jamais trouvé mieux ». Le Comité National comporte également des enseignants-chercheurs, des membres d'autres établissements, publics ou industriels, il ne s'agit donc pas d'un « sous-ensemble du CNRS placé sous l'autorité du CNRS », malgré l'image donnée à l'extérieur, notamment au moment de la création de l'AERES, qui a donné lieu à une offensive anti-Comité National. Pour autant, d'après Alain Fuchs, on ne va pas revenir 5, 6, 7, 8 ans en arrière et supprimer l'AERES, car les choses ont changé. La chimie est très UMRisée. L'AERES a permis d'évaluer des équipes d'accueil, donc il n'y aura pas de vengeance et Alain Fuchs refuse d'adopter un discours revanchard. La présidence-direction du CNRS défend l'idée que l'évaluation des chercheurs doit être couplée à celle des laboratoires. L'AERES sera maintenue et le Comité National sera présent dans les évaluations pour pouvoir coupler évaluation des labos et évaluation des chercheurs. Le Comité National sera très largement partie prenante dans les évaluations de l'AERES, qui elle, devra changer ses procédures et modalités. Les rapports AERES actuels sont lissés selon une procédure opaque, qui ne lui convient pas. Il n'y a rien de choquant à l'existence de l'AERES, sauf qu'elle a tendance à vouloir évaluer tout ce qui bouge.

La mission la plus importante du Comité National est de recruter. Le recrutement, c'est l'avenir, la pérennité de la recherche scientifique en général et du CNRS en particulier. Jusqu'à présent les classements élaborés par les jurys d'admissibilité étaient de très bonne qualité. Alain Fuchs sait que c'est difficile de sélectionner 2N ou 3N candidats pour N postes. Par conséquent, jusqu'ici, les modifications de classements d'admissibilité effectuées par la direction ont été rares. Dans les jurys d'admission, la règle selon laquelle « on ne refait pas le jury d'admissibilité » a été suivie. Mais, il peut toujours y avoir un Bugue, et le jury d'admission reste dans son droit de modifier le classement, même si ça reste très marginal. Le travail du Comité National, c'est d'aller chercher les meilleurs et de les proposer.

En revanche, si le Comité National siège en jurys d'admissibilité, la décision d'affectation relève formellement de la direction. Les candidats font des projets dans les labos mais ils ne sont pas libres d'aller travailler où ils veulent (c'est le CNRS l'employeur). Les lauréats reçoivent deux lettres : une première lettre du président pour les féliciter, une seconde lettre du directeur de l'INC, qui les affecte quelque part. Il ne s'agit jamais d'une décision arbitraire, mais il y a des cas où le directeur de l'INC discute directement avec les lauréats de leur affectation. La raison fondamentale de cette manière de procéder se trouve dans le fait que le CNRS a été confronté à une évolution importante de la recherche et de l'enseignement supérieur, avec des regroupements importants, l'émergence de pôles universitaires visibles, que le CNRS accompagne pour que « ça tienne la route » (cela concerne une vingtaine de sites et va au-delà des Idex). Le mouvement de territorialisation de la recherche est en cours et le CNRS participe à sa gouvernance. La deuxième raison se trouve dans la nécessité de maintenir une cohérence nationale (labos, réseaux d'instruments, stations marines, observatoires, etc.). La présidence-direction milite pour que le CNRS soit partie prenante dans les politiques (de recherche) de site et donc à un moment donné « il faudra bien se mouiller un peu », d'où la nouvelle stratégie du coloriage des postes.

Pour faire évoluer la procédure de recrutement de chercheur de telle manière que le CNRS puisse se donner les moyens d'une politique scientifique sur les grands sites émergents, il y avait deux possibilités : soit faire ce qui se fait dans les universités actuellement, c-à-d un affichage de profil tellement serré qu'on devine le candidat pressenti pour le poste, soit faire un recrutement « complémentaire », c-à-d pas d'affichages mais des coloriages de postes, sur lesquels les présidents de section seront consultés. Si on trouve, sur trois ans, le bon candidat, on le recrute et on contribue ainsi à la politique du CNRS. Si on ne trouve pas le bon candidat, le Comité National pourvoit le poste autrement. Pour que cette stratégie fonctionne, une relation de confiance doit s'instaurer entre les sections et la direction. Alain Fuchs termine en rappelant que les 30% d'étrangers recrutés prouvent l'attractivité du CNRS.

B] Intervention de Joël Bertrand, directeur général délégué à la science

Le laïus de Joël Bertrand a été assez court. Il rappelle que deux missions essentielles du CoNRS sont l'attribution des promotions et les évaluations. Les sections du Comité National ont un devoir vis-à-vis des collègues, qui seront évalués tous les 2.5 ans et pour qui le CoNRS est la première instance légitime, à savoir qu'il ne suffit pas de leur dire « c'est bien, c'est mal », mais qu'un accompagnement est nécessaire. Il faut donc faire un travail de suivi. D'autre part, les membres du Comité National, lorsqu'ils consacrent jusqu'à 25% de leur temps de travail à cette activité, acquièrent une vue d'ensemble de toute la communauté scientifique. Il faut donc en faire profiter les collègues évalués par des conseils utiles. Enfin, les bureaux ont une responsabilité particulière car ils effectuent le travail de désignation des rapporteurs.

Alain Fuchs répond à une question sur le manque de compétences que l'on trouve dans certains cas en rappelant qu'il y a 1000 experts au Comité National et qu'il faut faire preuve d'ouverture scientifique pour « boucher les trous ».

Puis il quitte l'auditorium.

C] Intervention de Michèle Saumon, secrétaire générale du CoNRS

Michèle Saumon explique l'accompagnement du Comité National par le SGCN. Les recrutements de 2013 vont entraîner environ 30000 expertises, ce qui est considérable. Sur 861 mandats à pourvoir, 825 l'ont été. 8 sections ont encore plus de trois sièges non pourvus. On dénombre pour cette mandature 158 membres ayant participé à la précédente mandature. Le taux de féminisation des sections est en progrès (36.6% sur 2008/2012, 41% sur 2012/2016), et « on est dans les clous de la loi Sauvadet ».

D] Intervention de Régis Réau, directeur scientifique de l'Institut de Chimie du CNRS

Régis Réau reprend un powerpoint déjà bien rôdé au cours des interventions à la session de printemps 2012. La plupart des points abordés et informations transmises l'ont déjà été au cours du printemps 2012, aussi les collègues peuvent-ils se référer au compte-rendu intersyndical de la section 15 du printemps 2012, voire de l'automne 2011.

Le CNRS est le seul organisme national et pluridisciplinaire, dont la qualité des recherches se traduit par un grand rayonnement international. La raison tient dans son potentiel humain. Il confirme que la politique de partenariat sur les sites universitaires mise en place depuis deux ans va se poursuivre et reprend le leitmotiv « 10 Instituts=1 seul CNRS ».

En chimie, on dénombre 1655 chercheurs et 3460 enseignants-chercheurs, soit 32% des effectifs fournis par le CNRS, ainsi que 1508 ITA et 1100 IATOS, soit 58% des effectifs fournis par le CNRS. L'INC compte 148 labos (dont 121 UMR) et 10 UMR avec l'industrie. Vision nationale car au niveau de l'INC, il faut organiser les services nationaux, mutualiser, mettre en réseau, définir/soutenir des stratégies nationales. Par exemple, les instruments TGE, les réseaux thématiques (GDR), dont 20 sont actifs et 4 nouveaux vont démarrer en 2012, les réseaux nationaux comme le RS2E, ou encore les actions comme l'action Métallurgie en 2012 (structuration au niveau national).

Concernant la politique de site, la direction joue la complémentarité au niveau des postes, du soutien de base, de la gestion de locaux, des accueils en délégation, en apportant une vision et une stratégie nationales, ce qui se cristallise par des conventions de sites.

La politique scientifique peut se résumer en deux lignes :

- 1) avancement des connaissances dans le cœur de la chimie, à savoir, en synthèse, réactivité, par une compréhension approfondie des mécanismes ;
- 2) veille contre la disparition des disciplines de base (récemment, la thermodynamique et les sciences analytiques).

Elle se traduit par un soutien aux équipes dont les travaux s'inscrivent dans les grandes lignes qui se dégagent de ces deux principes, mais pas seulement : un soutien est également apporté aux équipes excellentes dans leur domaine même lorsque ce domaine se situe hors axes thématiques.

Parmi les grands enjeux on trouve : l'énergie, la santé, l'environnement, les nouvelles technologies, le développement durable, la chimie verte (valorisation de la biomasse)... Le CNRS veut aussi apporter sa contribution aux réponses aux grandes questions : origine de la vie (chiralité, chimie prébiotique), comment la matière devient complexe ?

L'interdisciplinarité au CNRS n'est pas un mot creux : 70% des labos dépendent de plusieurs instituts, 420 chimistes sont affectés dans des labos opérés par d'autres instituts que l'INC, 70 labos soutenus par l'INC sont opérés par d'autres instituts. A cela s'ajoutent des réunions mensuelles inter-instituts et une mission pour l'interdisciplinarité pilotée par Dominique Massiot, membre de la direction au titre de DAS (directeur-adjoint scientifique).

Concernant les relations sections-INC souhaitées par la direction, Régis Réau rappelle que le recrutement doit sélectionner les meilleurs candidats, et que le candidat est plus important que le projet. On ne recrute pas un projet mais un candidat qui va rester 30-35 ans au CNRS. Les sections étant indépendantes, il n'y a pas de contacts entre la direction de l'INC et les sections pendant les concours. L'affectation des candidats est faite par l'INC (sinon pas de politique scientifique possible). La direction peut exercer son droit lorsqu'un recrutement ne rentre pas dans sa politique locale. Elle veut empêcher les recrutements dans les laboratoires de thèse.

Joël Moreau (DAS) va diligenter une enquête anonyme auprès des nouveaux entrants pour instaurer un suivi de leurs premières années au CNRS (qualité de l'accueil, épanouissement scientifique, projets, ERC ?).

Au sujet de la stratégie de coloriage des postes, Régis Réau constate que le fléchage des postes n'est pas une bonne solution car il y a moins de candidats sur ce type de concours par rapport aux concours non fléchés, les candidats n'ont pas une vue d'ensemble des labos où postuler (d'où un recrutement à la « pêche à la ligne »), et les directeurs d'unité n'ont pas une vision pluriannuelle des recrutements. La direction veut mettre en

place un phasage recrutement-politique scientifique, d'où l'affichage de priorités scientifiques rattachées à plusieurs laboratoires par section.

Pour les recrutements DR2 externes, qui doivent être de très haut niveau et longuement préparés, le projet scientifique est important ainsi que l'environnement (création d'une équipe, locaux alloués, thèses, etc.).

La direction veut mobiliser les sections autour de la participation aux ERC Juniors, car il y a peu de candidatures de chercheurs 6, 7, 8 ans après leur recrutement. En chimie l'an dernier, il y a eu 4 lauréats sur 15 candidats, alors qu'en physique, il y a eu 10 lauréats.

Les médailles de bronze devront être attribuées dans « la dynamique de carrière », lors du passage CR1, ou CR1+1 an, et les médailles d'argent à des collègues de moins de 50 ans.

La liste définitive des lauréats de la PES est établie par une commission composée des 6 présidents de section, de 4 membres de la direction de l'INC et de 2 experts extérieurs. D'après Régis Réau, le taux de pression sur les PES est de 1/3. L'INC a distribué 330 PES en 4 ans, ce qui signifie qu'au moins la moitié des chercheurs ont postulé. [Note de vos élus : en 4 ans, le montant des PES distribuées correspond à 200 emplois perdus pour le CNRS]

Les UMR sont les « briques de base » de la recherche et l'élément-clef pour conduire la politique scientifique de l'INC et du CNRS. Leur évaluation doit être globale et par équipe. La direction procède en plusieurs étapes :

- 1) Comité de visite AERES (avec un lobbying de l'INC pour que les membres de la section soient présents dans ces comités) ;
- 2) Avis de pertinence du CoNRS sur l'UMR et ses équipes ;
- 3) Dialogue de la direction de l'INC avec les autres instituts et les partenaires de sites ;
- 4) Réunion de concertation de la direction avec les présidents de section et les présidents de Conseils Scientifiques d'Instituts ;
- 5) Décision du CNRS sur la contractualisation.

Le point 4) est une nouveauté introduite cette année.

La direction veut un dialogue « continu » entre les DAS et les présidents de section, hors période de concours-promotion.

E] 12h15 : « les ressources humaines : une préoccupation transversale » par Emmanuel Rident, directeur-adjoint des ressources humaines du CNRS

La pression sur les postes ouverts au concours est très élevée au CNRS : 1/25. En 2011, 70% des lauréats ont effectué un stage postdoctoral à l'étranger, contre 73% en 2012. En 2011, 29.7% des lauréats sont des étrangers, contre 28.6% en 2012. L'âge moyen de recrutement au CNRS était de 33.3 ans en 2011, 34.6 ans en 2012 (32.1 ans pour les CR2 en 2011, 32.2 ans en 2012/36.9 ans pour les CR1 en 2011, 37.7 ans en 2012). Au concours CR1-DR2 de 2011, 91.9% des lauréats avaient passé leur HDR, tandis que 92.2% en avait fait autant pour le concours 2012. L'âge moyen de passage CR1-DR2 était de 45.8 ans en 2011, de 45.5 ans en 2012.

En 2011 les sections ont émis 25 avis d'alerte et 155 avis réservés. En tout, les 2/3 de ces avis sont devenus favorables après la procédure de suivi post-évaluation.

(12h45 - 14h : déjeuner buffet)

F] 14 h : la nouvelle section 15 se réunit dans la salle Jacques Monod du Comité National

La séance démarre par un tour de table, au cours duquel les membres de la nouvelle section se présentent et déclinent leur spécialité, puis par une présentation d'Elodie Vatonne sur le déroulement de cette première réunion.

Puis elle fait un appel à candidature pour l'élection du Président de section. Jean-Marie Dubois est le seul candidat. La section procède à l'élection du Président de section. Jean-Marie Dubois est élu à la majorité des votants (17 OUI, 1 NON, 1 ABS). Jean-Marie Dubois préside donc la section et la séance.

Un appel à candidat à l'élection comme membre de bureau dans le collège A est fait. Florence Babonneau est seule candidate. Un appel à candidat à l'élection comme membre de bureau dans le collège B est fait. Matias Velazquez est seul candidat. La section procède à l'élection du membre A au bureau. Florence Babonneau est élue à la majorité des votants (17 OUI, 1 NON, 1 ABS). La section procède à l'élection du membre B au bureau. Matias Velazquez est élu à la majorité des votants (19 OUI, 0 NON, 0 ABS).

Le directeur-adjoint scientifique pour les sections 11 et 15, Jean-François Tassin, accompagné de Maryline Guilloux-Viry (chargée de mission auprès de la direction) et de Dominique Raimboux (ingénieure support de l'Institut de Chimie) rejoignent la section pour annoncer les deux membres nommés par la direction au bureau. Isabelle Braems-Abbaspour (membre B) et Philippe Thomas (membre A) sont nommés membres du bureau.

Le bureau étant complet, Jean-Marie Dubois lance l'appel à candidats pour l'élection du secrétaire scientifique. Matias Velazquez est seul candidat. La section procède à l'élection du secrétaire scientifique. Matias Velazquez est élu secrétaire scientifique à la majorité des votants (19 OUI, 0 NON, 0 ABS).

Il faut ensuite élire le membre B2 manquant. Deux candidates ont été cooptées : Isabelle Beurroies, du laboratoire MADIREL, UMR 7246 CNRS/Université d'Aix-Marseille, et Geneviève Thévenin-Foray du laboratoire MATEIS, UMR 5510 INSA-Lyon/Université Claude Bernard Lyon 1. La section procède au vote sur chaque candidate. Isabelle Beurroies recueille 15 OUI, 3 NON, 1 ABS, tandis que Geneviève Thévenin recueille 6 OUI, 9 NON, 4 ABS. Isabelle Beurroies est élue membre de la nouvelle section 15.

Le rôle des élus C joueront dans la section au cours de la mandature 2012-2016 est ensuite discuté. Plusieurs propositions sont adoptées à l'unanimité :

- 1) la section 15 appuiera fortement la présence d'un élu C dans tous les comités AERES pour lesquels elle proposera des noms ;**
- 2) les élus C seront systématiquement présents lors de la lecture des rapports et leur discussion sur l'évaluation des labos et des équipes ;**
- 3) un élu C sera toujours invité à participer aux travaux du bureau : il est convenu que Philippe Falque participe au premier bureau.**

La section aborde ensuite la discussion sur les mots-clefs dont la liste sera rendue publique sur le site web du CoNRS. Plusieurs modifications vont être apportées à l'ancienne liste. Il est convenu avec Elodie Vatonne, assistante de gestion du comité national, que la discussion se poursuive pendant 8 jours par courriels, qu'un vote soit ensuite effectué début octobre, et que la liste définitive lui soit envoyée par le secrétaire scientifique au plus tard le 10 octobre.

La section aborde ensuite la discussion sur les critères d'évaluation (périodique, avancement de grade, recrutement des chercheurs). Le seul changement apporté à l'ensemble des critères utilisés par l'ancienne section concerne le recrutement des chercheurs, avec l'ajout d'un nouveau critère de potentiel d'évolution du candidat.

Après avoir fini cette discussion, vers 17h15, le bureau se réunit pour préparer la session d'automne, qui aura lieu du 12 au 16 novembre 2012.

Compte rendu session d'automne de la commission 16

1 Réunion avec la direction de l'INC et de l'INSB

Pour l'INC : Régis Réau, Jacques Madaluno(DAS), Laurent Micouin et Marius Réglier (chargés de missions)
Pour l'INSB .Patrick Netter, Jean Claude Michalski.

La commission ayant été grandement renouvelée lors des dernières élections, Régis Réau a réexposé les orientations et priorités de l'INC précédemment exposées il y a un an et lors de la réunion de novembre 2011.

L'INC est composé de 1508 ITA soit 58% des effectifs des UMR de chimie et 1655 chercheurs soit 32% des effectifs.

L'INC (148 labos dont 10 UPR) englobe 10 UMR avec l'industrie Rhodia, Saint Gobain, Pierre Fabre, etc..., il est impliqué dans plusieurs TGE : RMN, FTICR, RPE, calcul, microscopie électronique.

Il est impliqué dans 20 GDR actifs, 4 font l'objet d'une demande de création. RR demande à la commission de faire un travail d'évaluation dans le but d'en fermer pour en ouvrir d'autres.

Il est impliqué dans le réseau Stockage électrochimique de l'énergie, un autre est en cours de création concernant la métallurgie.

Les priorités :

1 La synthèse organique, inorganique, organométallique, supra moléculaire, catalyse
Réactivité, mécanismes, caractérisation, analyses.

Dans ces priorités sont aussi intégrées le soutien à des disciplines de base telle que les sciences analytiques, la thermodynamique

2 Interdisciplinarité

Energie, santé, environnement

Nouvelles technologies (nano)

Développement durable (chimie verte)

Quelques questions fondamentales : Origine de la vie, chiralité, chimie pré biotique, comment la matière de vient-elle complexe ?

Bilan de la contractualisation de la vague C

Il n'y a pas eu de divergence, 11 UMR et 1UPR renouvelées, , 1LRC transformée en UMR, 1 UMR transformée en FRE (Nancy),

1 demande de création refusée : chimie organique Mulhouse rattachement possible à une unité de Strasbourg.

1 FR renouvelée à Nancy, 1 FR ajournée à Strasbourg

La FRE est suivie par un DAS

Recrutement 2012

Les départs à la retraite ont été remplacés soit 42 Chercheurs et 44 ITA pour 44 départs de chercheurs et 42 ITA.

Bilan recrutement ITA 27 concours externes, 2 CDI, 12 postes de régularisation de NOEMI, 6 concours handicap.

Recrutement chercheurs : sélection des meilleurs, le candidat est plus important que le projet ;

Il y a une tendance à recruter des CR2 plus vieux, il serait souhaitable de renverser la tendance.

30 % des chercheurs de l'INC sont affectés dans d'autres instituts, c'est bien et ça doit continuer.

Il n'a pas eu de conflit entre les jurys d'admission et l'INC depuis deux ans.

Affectation : elle se fait suite à un dialogue entre la direction les candidats et les DU

Pas d'affectation dans les labos de thèse. La présidente de la commission fait remarquer qu'il y a un problème de cohérence avec l'INSB qui n'applique pas ces critères. Réponse de Netter c'est du cas par cas, réponse de Réau on prend les meilleurs et on voit au cas par cas.

Remarque de Netter, il n'y aura pas de concours commun INSERM/CNRS, mais il y aura, dans certains domaines, harmonisation des jurys d'admission dans le cas de candidats reçus dans plusieurs organismes et pour éviter de perdre des postes.

Recrutement 2013

Remplacement des départs à la retraite soit 41 chercheurs remplacés **mais le remplacement des 36 ITA n'est pas programmé pour le moment en raison de la CDIsation.**

40 % des postes chercheurs seront « colorisés » contre 20 % en 2012.

Je fais remarquer que les départs autres que les retraites ne sont pas remplacés, Netter confirme et souligne que les 100 postes concernés au CNRS ne sont pas négligeables.

R,Réau déclare que le plafond du nombre de postes autorisé par la LOF est dépassé de 100 Postes.

Pour l'INSB les prévisions de départs à la retraite sont en baisse de 15%.

Une dizaine de postes chercheurs a été bloquée par le CNRS pour des CDIsations.

Nature des coloriations pour recrutement 2013 : en cours pour l'INC, JC Michalski informe qu'un poste pour un recrutement en RMN des protéines membranaires sera colorié en section 16. Le taux de coloriage sera d'environ 40% en chimie. Les coloriations seront affichés « bientôt » mais seront pluriannuels.

Il y aura une priorité donnée au Unités indépendamment des Labex et Equipex.

(A mon avis en contradiction avec des « politiques de site » affichées par ailleurs.

Concours CR-DR2 nb comparable à 2012 avec arondi favorable. Ouverture des concours (CR, DR) début décembre.

Promotion DR1/DRCE1 comparable à 2011-2012 où il y avait eu 56 DR1, 17 DRCE1 et 2 DRCE2 sur l'INC

Budget 2012 et 2013

2012 : 21 945 550 euros ce qui représentait une baisse de 11% par rapport à 2011 (baisse 8.5 % du soutien de base)

Les budgets des unités représente 88% du budget. il n'y a pas eu de financement de colloques.

Le budget 2013 sera voté au CA en Décembre ;

Le taux de mise en réserve par le Ministère des finances n'est pas encore connu.

Le budget du Ministère est en hausse de 2.9% celui du CNRS aussi.

73 M d'euros ont été récupérés en partie sur le budget de l'ANR mais les pensions vont coûter en plus 51 M

Le taux de la PPRS va augmenter 3500 bénéficiaires niveau AJT, T et AI

La priorité sera donnée au fonctionnement des unités.

Suite à une question sur les allocations de thèses, RR dit qu'il y a une volonté d'en financer et que c'est à l'étude, les demandes seraient présentées par les DU et les cofinancements régionaux seraient acceptés.

L'opération amélioration de la sécurité sera continuée, ainsi que le soutien aux TGE, et s'il reste de l'argent des bourses de thèse pourront être créés ainsi qu'un soutien à des jeunes chercheurs pour l'obtention d'ERC junior mis en place. Pas beaucoup de dépôt de demande en chimie 4 ERC junior ont été données sur 15 demandées.

PES

Rappel des critères : scientifique (qualité, rayonnement) ; prise de responsabilités (management de la recherche) ; encadrement (thèses, post-doc)

Pas de ratio CR/DR imposé, pas de nombre maximum de PES par labo.

En plus du rappel des critères des nouveautés apparaissent : cette année 20 % des effectifs auront la PES, ce qui est le maximum. L'année prochaine il va donc falloir supprimer et ne pas renouveler des PES pour la distribuer à d'autres.

Bonjour l'ambiance dans les labos !!! Surtout que selon la direction 50% des chercheurs ont postulé sur les quatre dernières années.

Le taux de pression est de 30% par an

Lorsque j'ai posé la question du coût de cette prime à R Réau, il y a eu un grand blanc suivi d'une approximation entre 3 et 4 M d'euro. Cette année l'INC a fixé toutes les primes à 3500 euros.

R Réau signale que cette prime a été imposée par le Ministère et que cela ne sert à rien de demander son transfert sur d'autres budgets du CNRS car le Ministère des Finances la récupérerait.

Chaire d'excellence : Fortement remises en cause pour des raisons budgétaires, une évaluation des effets de ces chaires est en cours.

Relation avec l'AERES : selon J Madaluno les propositions de l'INC sont mieux considérées dans la composition des comités de visite.

Pour ce qui concerne la participation des élus C de la 16, Pour la troisième année consécutive aucun élu C n'a été convié.

CDIsation

Un échange assez long a eu lieu au sujet de la CDIsation, qualifiée de bulle en train d'exploser par un des membres de la direction. Certains DU ont été qualifiés d'irresponsables avec des situations à la limite de l'esclavagisme. Le malaise est profond dans le contexte budgétaire actuel.

2 Travail de la section

Les travaux de la section se sont déroulés dans une ambiance studieuse et chaleureuse

Rappel du Bureau élu en septembre

Présidente : Agnès Delmas, élue SNCS,

Secrétaire : Florence Mahuteau Betzer élue SGEN

Autres membres du bureau : Jean Marie Schmitter élu SNESsup, Jean François Riou nommé, Alain Wagner nommé.

Participation des élus C

Les Elus C participent au bureau, à tour de rôle. Ils ont rapportés pour deux des écoles thématiques,

Nous avons assisté à la lecture des dossiers pour les promotions chercheurs, et participé à la recherche d'un lauréat pour la médaille de bronze .

Position par rapport à la PES : Dans la continuité de la section précédente il est décidé de participer à la sélection des bénéficiaires, A titre personnel je réitère mon refus d'y participer.

Titularisation des CR2 et CR1 : tous les nouveaux entrants ont été titularisés.

Promotions CR1

6 avis très favorables, un avis favorable, un avis défavorable.

Promotions DR1 : 4 à 6 postes pour 18 candidats, classement de 9 candidats

Promotion DRCE1 : 0 à 2 possibilités classement de 2 candidats sur 7 postulants.

Avis favorables pour

-1 Changement de section

-2 Changements de directeur d'unité

-Le renouvellement pour 2 ans du GDR 3269

-1 création d'unité de service

Confirmations des affectations des entrants de la dernière session de concours.

Proposition pour la médaille de bronze : Isabel Alves (UMR 5248)

Proposition pour la médaille d'argent : Anne Imberty (UPR 5301)

Motions votées :

Motion 1

Les membres de la section 16 s'associent au C3N pour demander un profond remaniement de l'AERES. La section s'inquiète des effets pervers du système actuel de notations sur la structuration et le financement de la recherche.

L'AERES devrait être composée de membres élus et de membres nommés. L'évaluation devrait être effectuée par une structure collégiale incluant une proportion représentative des membres des instances d'évaluation des différentes tutelles, sans exclure les catégories B et C. Elle devrait également mieux prendre en compte l'interdisciplinarité.

Adressée au

-Président du CNRS : Alain FUCHS

-Directeur de l'INC : Régis REAU

-Président de l'AERES : Didier HOUSSIN

-Directeur de la section des unités de recherches à l'AERES: Pierre GLAUDES

17 oui, 2 abstentions.

Motion 2

La section 16 s'inquiète de la précarisation croissante des personnels de la recherche et des conséquences sur la structuration de la recherche dans les années à venir. La section souligne la nécessité d'une réflexion globale associant tous les acteurs de la recherche. Elle demande qu'un bilan soit fait sur l'ensemble des personnels potentiellement concernés et qu'une stratégie claire soit définie pour résorber cette précarité.

Adressée au

-Président du CNRS : Alain FUCHS

-Directeur de l'INC : Régis REAU

-Représentant du Collectif des Précaires de la Recherche : precairesdelarecherchemtp@gmail.com

-Porte-parole du C3N : Sophie Duchesne

17 pour, 1 non, 1 abs

Rappel : la motion du syndicat sur la participation des élus C avait été adoptée à la première réunion de la commission en septembre

Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES

La section 16 du comité national, lors de sa première réunion du nouveau mandat, demande par cette motion à la direction du CNRS d'agir auprès de l'AERES pour que soit intégré systématiquement dans les comités de visite un membre élu C de la section compétente du comité national.

Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs («ITA») quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire.

Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ITA le

vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les voient, ou peuvent les impulser. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire

Rencontrer les ITA de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine. Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances du CNRS.

Motion adoptée le : 18 septembre 2012

Oui : 20 non : abstention :

Compte rendu section 18 Comité National

1 Réunion matinale de présentation du comité :

Présence de Michèle Saumon Secrétaire Générale du comité Nationale.

Joël Bertrand : Directeur général délégué à la science.

Françoise Gail : directeur INEE

Jean-François Stéphan : directeur de l'INSU.

On nous informe du rôle de chaque section et du travail que nous aurons à faire, je ne reviens pas la dessus, cela correspond à ce que nous avons eu lors de notre journée formation à Villejuif.

Information importante, il est possible que l'évaluation des unités revienne aux comités et non à l'AERES pour les évaluations de printemps. On le saura au mois de janvier. Affaire à suivre....Est ce pour nous endormir...

Autre information : dans une quinzaine de jours : le CNRS saura si tous les départs à la retraite seront remplacés.

Question de notre futur président de section 18: Jérôme Fiquet :

Peut-on recruter des DR de l'étranger ? Qui ne sont pas CR1 ?

Réponse : la dernière fois 20 DR2 n'était pas CR1 et parmi eux 10 n'étaient pas français.

Information : CDD de plus de 6 ans passent en CDI loi Sauvadet avec même employeur,

Débat sur l'adoption multi- employeur.

On nous précise que pendant notre première réunion de cette après midi, il faudrait trouver des candidats CID, mais nous ne l'avons pas fait dans l'après midi.

Information sur le règlement intérieur : un nouveau règlement intérieur existe depuis le 26 juin 2012.

Rappel de Joël Bertrand sur le rapport de force du budget du CNRS :

Il précise : trop de Poste baisse du budget à côté. (Pour mettre la pression ?).

Précision exacte ? En 2012 remplacements de tous les départs à la retraite mais pas plus.

Budget laboratoire environ 200 Millions d'euros + 200 Millions d'ANR.

Salaire 2 Milliards

En baisse 2 fois ces dernières années cette année il est espéré un maintien.

Pour les budgets labo, il y aura probablement un retour de l'ANR vers les organismes mais pas supprimé, l'AERES ne sera pas supprimé non plus.

Un paramètre, d'augmentation du budget salaire sans augmentation du nombre de poste :

Le GVT : glissement vieillesse technicité : 20 Millions d'euros en plus chaque année.

Lié à l'augmentation des salaires par indice et changement de grade ou corps.

Intervention du DRH : Christophe Coudroy

Principe de l'évaluation par les pairs :

- . La DRH s'interdit toute appréciation scientifique
- . Les arbitrages entre instituts, discipline sont prises par la DG.

Service possible à contacter pour la section :

SDPC : Service développement professeur chercheur

OMES : Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique.

Flux de départ à la retraite à la baisse peuvent expliquer le manque de recrutement.

DRH : si on passe les CDD en CDI en CR2, on diminuera les postes de titulaire.

Intervention du directeur de l'INSU :

Diminution des postes ITA dans l'année qui vient au profit des postes de chercheurs.

Aucune limite d'âge au concours CR donc pas d'influence sur la rapidité du travail effectuée

Il peut y avoir annulation de la validité des concours si ce ou ces thèmes sont employés comme critères.

Autre infos : pas question de remettre en cause les labex, Equipex, Idex...

D'après INSU, INEE.

2 Déjeuner

Au déjeuner, je prends contact avec de plus en plus de membre de la section, beaucoup d'entre eux avaient bien lu la motion pour la présence d'élus C aux comités d'évaluation de l'AERES. J'engage la discussion sur la motion que nous avons demandé, l'ensemble des réponses est sans objection ou directement très favorable.

3 Réunion de la section l'après midi + Bureau

Notre assistante du comité ouvre le bal, nous faisons ensuite les présentations de tous les membres élus et nommés de la section.

On passe ensuite à l'élection du président : c'est à ce moment là un peu trop confiant sans doute que je rappelle que j'ai déposé une motion, l'assistante me précise que l'on pourra voir cela après l'élection.

Un seul candidat : Guillaume Fiquet. Membre élu : DR à l'Université Pierre et Marie Curie.

Médaille d'argent. Il n'oublie pas de préciser qu'il est très favorable à la présence d'un élu C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES.

Le président est élu avec 16 pour 3 abstentions, il y a 2 absents dans la section.

Election des membres du bureau et du secrétaire scientifique

Election de Laurent Husson : Membre élu CR

19 P, 0 A 0 C

Election d'Anne-Magali Seydoux-Guillaume en tant que secrétaire de la section et du bureau, membre élu et CR.

18p 1A 0 C

Ensuite discussion sur l'organisation des travaux de la section en particulier ceux de la session d'automne.

On ré aborde la discussion sur la présence d'un élu C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES. Soutenu tout de suite par d'autres élus C et (ou) syndiqués. J'explique à nouveau les raisons de ce besoin comme cela était expliqué dans notre motion, j'expose un autre argument à propos des brevets en instrumentation: la participation des ITA pouvant être importante dans ce domaine.

Les discussions ensuite se portent sur l'invitation ou non d'élus C au Bureau, la discussion est neutre, certain chercheur précisant qu'ils ne sont pas opposés mais pensent que nous allons perdre notre temps. Le président à une vision à peu près similaire.

Je réponds à cela en précisant qu'il est difficile de penser que nous ne pouvons pas participer au bureau vue nos qualifications et nos compétences scientifiques, (thèse et (ou) rédaction d'articles scientifique en premier auteur) et notre obligation naturelle de se tenir au courant des travaux scientifiques de nombreux chercheurs. Vu l'ampleur du travail une aide ne sera pas une mauvaise chose pour l'ensemble du bureau...L'argument fonctionne....

Les positions ont changé et le président, a proposé que les élus C décident entre eux qui peu être invité au bureau, et qu'il peut y avoir un roulement.

A la fin de la réunion, les autres élus C me trouvant motivés, je suis invité au premier bureau pour la désignation des rapporteurs parmi nos membres de la section.

Effectivement les chercheurs connaissent vraiment beaucoup de monde, mais en tant qu'ingénieur de recherche, je propose un certain nombre de fois, des rapporteurs pour expertiser les dossiers de promotions de certains chercheurs, mais il faut réfléchir vite, c'est très difficile, et il y a bien plus de 200 dossiers...On a presque fini la fin de la journée...

Le reste par mail dans les jours qui viennent.

Compte Rendu de la session automne pour la section 19 du 5 au 9 novembre 2012

Ouverture de la séance Introduction de la Présidente

- + Section 19
- 300 chercheurs
- 30 labos

1. Réunion Secrétaires Scientifiques, Guillaume Lapeyre

- PES, pour les jeunes recrutés ? à discuter dernier jour
- SG CN ->Dir ? en appui au CN, partie intégrante de la Dlr CNRS => + de poids
- Stéphane et Nadine auront journée de formation aux concours avec DAJ, objet :
 - Ce qui se fait ou pas, lettre de soutien DU : présentation du projet sc. au labo, visite ... ou pas.
- Indemnité de jurys concours (~ 3000 €/ DU + 50 € /Pdt jury) , cf. nouveau décret (Miroslava)
- Ne pas trop tenir compte des avis DU ds CRAC
- Faire des avis motivés, pas de phrase bateau
- Quid réf. au handicap, congé mat?
 - NC : a participé à mission handicap CNRS : recrutement sur les compétences, toute réf au handicap pourrait être considéré comme discrimination
- Concours : participation à toutes les séances sauf cas de force majeure (hospitalisation, ..)

SG (des CN) : chimiste = Pdt : Philippe Buttgen, Philosophe

2. Réunion CPCN (Pts Scientifiques), Nadine Chaumerliac

- Vérifier l'ensemble des chercheurs et labos. : liste Nadine et Miroslava différent
- Nadine a rencontré Pdt section 30, OK / échanger
- .. surtout / éval AERES

Accueil par Alain Fuchs, évolution

- ~ AERES => la section pourrait reprendre l'évaluation des labos
- quinquennal (universités) => alignement du mandat CN sur 5 ans ?
- PES : Pourcentage de la masse salariale, ne peut être utilisé pour autre chose. On doit se porter candidat.
- recommandation / dossiers en retard : on peut les refuser, traçabilité => mettre Miroslava en copie.
- quid d'une évaluation à mi-parcours / CN, car gros labos.
- Concours, promo : discussions / affichage, coloriage, fléchage
- Participation des B et C, Nadine favorable présence pdt présentation dossiers. sans éval
- Nadine fière d'avoir un secrétaire B, Guillaume B, qui (car secrétaire sc) voit tout
- Promo, possibilités pour S19 :
- Communication du procès verbal de la session du printemps 2012,
- Tour de table, présentation des A2
- Informations : CID, DPCN, réunion des secrétaires, lien avec l'ancienne section
- Intervention des directeurs d'instituts.
- CPCN.

- Intérêt mandat quinquennal : 5 ans au lieu de 4 => Important que la section connaisse bien les laboratoires et leur nombre
- Possibilité de refuser les dossiers en retard,
- Si les dossiers arrivent par différentes voies, tout doit être en copie de la secrétaire de section : Miroslava.

Discussions sur les fléchages et coloriages

Important de connaître l'historique des évaluations,

Demander les informations inscrites sur dialogues (recrutements sur thème) à regarder en session de printemps

CPCN : connais le vivier, donc information importante qui pourrait justifier d'un coloriage ou fléchage

Bien respecter la diversité des lauréats (pas de critère d'âge, pas de parité, indiquer si le candidat est connu).

La présidente sera vigilante sur l'égalité des critères.

La Présidente propose de discuter sur les promotions internes à la section (règle à instruire)

Fonctionnement B et C (*La fonction prime sur grade*)

La Présidente indique que c'est important que l'ensemble de la section assiste au maximum du travail de la section (au moins présentation des dossiers). **C'est le cas.**

Charte de l'évaluateur en cours.

Nous conserverons les prés rapports 1 an.

PROMOTIONS DR2- DR1

Il y a 300 chercheurs en section 19

- 5 Possibilités (pour la section)
- DR1 : 3
- DRCE : 2, 18 toutes sections confondues

MEDAILLES

Bronze : 1 pour la section

Argent : 2 ou 3 pour l'INSU

CONCOURS

- 1 CR1
- 5 CR2 dont 1 fléchage LASSI Ile de la Réunion <= politique de l'INSU, lié à L'OSU qui vient d'être inauguré. Beaucoup d'investissement sur le LASSI d'où besoins
- 2 coloriages CR2 (expérimentation et modèle)

CONCOURS EXTERNES DR2

JF Stéphan : retenir des « grosses pointures internationales » en externe particulièrement. Question à poser ...

Discussions sur la section

- Mandat 4-5 ans,
- Médailles :
 - Bronze : 7 dossiers. Pas de PES. 1^{er} travail d'un jeune chercheur, prometteur dans son domaine.
 - Argent : 5 dossiers, La section précédente avait laissé tomber la médaille d'argent parce que induit la PES=>Critères définit pour les médailles : CV de 3 pages maximum et lettre de motivation du candidat. 1 par section distribué par l'INSU. Souhaite aussi considérer un projet de grande envergure

PES : pourcentage de la masse salariale, budget non transformable. La présidente est favorable. Si on ne se décide pas Un comité ad hoc peut décider l'attribution de la prime. Candidature demandée. Lien section 30 (Eric Chauvet). Pour les médailles, les membres de la section peuvent s'exprimer s'ils pensent à quelqu'un.

Organisation pratique des évaluations /promotions

- *Rôle du bureau et de ses compétences pour la distribution des dossiers,*
Sur les promotions : 2 rapporteurs (principal, secondaire)
Décisions prise en bureau.
Mi vagues : Ensemble de rapporteur par labo, mais pas toujours rapporteur par dossier car on peut retrouver le même dossier en fonction de la situation.
- *Conflits d'intérêt,* voir dans quel contexte
- *Dossiers en retard,*
Emettre un avis différé (pas 2 de suite) vu à la session suivante. Si pas nécessaire de SPE (suivi RRH), le notifier dans le dossier. Suite avis réservé, il faut 2 avis favorable pour sortir le CH de cette situation.
- *Réexamen et problèmes,*

- *Rôle des Elus B et C,*

Important que les élus B et C regardent **TOUS** les dossiers,
Ils élaboreront également les transparents par labos. (3 sources : site web, labintel_noter section19) ;
Sont reporteur pour des écoles thématiques.

AERES : Le président ne souhaite pas inviter d'élus C non technique. Nadine posera la question à JF Stéphan. Si l'AERES ne souhaite pas. (François Carloti) Dans ce cas l'INSU financera la mission d'Annie Huyghe proposée par la présidente de visiter le **LOCEAN**.

- *Lecture des dossiers promos en présence des BC ? oui présence muette. 1) présentation factuelle avec les B et C puis discussions sans B et C ensuite*
- *Dossiers à évaluer à la fois pour une promotion/médaille et un biennal/quadiennal ?*
- *Rapporteurs différents ?*
- *Questions sur la promotion interne des membres de la section ? (surtout si c'est 5 ans). La section décide, il n'y a pas de règles. Problème : mandat de 4 à 5 ans (non encore décidé), sans être averti (possibilité de remplacer les membres à 2,5 ans afin que certains membres puissent demander une promotion). Discussions sur problèmes d'éthiques. (nombre de poste augmenté cette année). Pas de promotion pendant 4 ans, sinon les CH peuvent démissionner. Sauf pour les promos CR2-CR1*

Critères décidés en section

- Communs à tous les chercheurs :
 - ✓ Qualité de la production scientifique,
 - ✓ Pertinence des orientations scientifiques,
 - ✓ Insertion dans le contexte national et international,
 - ✓ Capacité d'innovation : initiation de recherches, d'expérimentations et/ou de programmes originaux, développement d'outils nouveaux (instruments, codes numériques, bases de données, méthodologie...),
 - ✓ Participation aux activités de formation : encadrement de jeunes chercheurs (thèses M2R), enseignement, diffusion des connaissances,
 - ✓ Valorisation des résultats de la recherche vers la société : Médiation scientifique et transfert des connaissances vers le monde socio- économique
 - ✓ Ouverture scientifique : mobilité thématique, caractère interdisciplinaire des recherches conduites...

Confirmation nouveaux entrants (5 dossiers) – parrain à nommer par DR

5 dossiers affectés dans les laboratoires demandés ;

Pas d'incohérence entre les thématiques des laboratoires et les projets de recherche

-> *Discussions internes avant l'intervention du directeur de l'INSU et du DAS :*

- Ratio ITA Chercheur ?
- Beaucoup de CH candidatent en CR1 et CR2
- La majorité des CR2 recrutés ont déjà 13 publiés et 33 ans. Ne pas pondérer par les années de recherche, les concours maître de conf sont différents, les âges sont différents, la problématique est différente.

Intervention Jean François Stéphan Directeur de l'INSU :

Politique scientifique grandes lignes :

Vision à une année. Le MESR n'était pas une priorité dans les moyens du ministère, il est apparu début aout.

Aujourd'hui, manque 150 M D'euros en moyenne aux universités. Pas priorité

Le CNRS, budget 2 milliard d'Euro environ.

1^{er} arbitrage en collège de direction (priorité, fermeture d'unité, moyens..), glissement GVT masse salariale est de sur 25 000 permanents.

Décision : affecter 20 millions d'Euros ponctionné sur l'ANR. Gel (mise en réserve) de 6% sur le FEI et de 2,5 % sur la masse salariale jusqu'à 2012 inclus (dégelé pour moitié pour les organismes de recherches) environ 15 ou 18 millions d'euro (ordre de grandeur).

L'INSU a eu son DGG (Marie Hélène Papillon est présente), durée 3 h de discussion devant la DRDR et la DGDS.

Budget annoncé : 1 million supplémentaire. Jugé insuffisant par JFS. Demande supplémentaire qui dépendra du % de la mise en réserve (en 2011 : 1,6 Md'E).

Problèmes : rembourser les pénalités des contrats européens. (FP6), an priori sur le fond de roulement du CNRS, soumis au CA fin octobre. =>discuté en collège de direction demain.

Réinjection de moyen de la recherche mais contingences=> obligation de l'ensemble des instituts de faire des choix pour déterminer les affectations budgétaires pour l'année 2013.

Rehausse du soutien de base des laboratoires (suivant les domaines et les unités).

Financement des TGR (surtout Astro) : baisse de plus d'1 million d'Euro en 2011=> décision de JFS de mutualiser.

L'astrophysique dépend des très grands équipements, il dépendra demain du grand télescope européen. Forte dépendance des missions à la mer, aérienne etc...

Financement de programmes incitatifs (particularité de l'INSU) : maintenus.

Conclusion :

Enveloppe en légère hausse

Emplois :

- Dérive de la masse salariale,
- Assurer le renouvellement des départs à la retraite : à l'INSU, les départs diminuent. Essayer de ne pas avoir un FEI (500 millions) en diminution.
- Recrutements CR : 20
- Emplois d'ITA important : mais uniquement 48,5 ETPT. 32 postes d'ITA en départ => forte diminution. Fongibilité entre postes de CH, ITA et CDD = plafond d'ETPT (pot commun). JFS a demandé 20 ITA supplémentaire. =>discuté en collège de direction.
- Nbre de postes de CR passe de 20 à 22 -> 6 en section 19.
- DR2 : moins de supports disponible que l'an passé (le nbre de promo CE1 CE2 ? ->les arbitrages se feront en collège de direction)

Questions :

- DR2 externe=2CR, car fonctionnement coût masse salariale fermé. Ouvre la possibilité à un extérieur de candidater.
- **La répartition masse salariale et FEI** est actée en conseil d'administration, donc s'il y a augmentation du budget, cela n'influera pas sur la masse salariale. Les **ETPT** sont définis par la prise en compte des CDD qui ne sont pas engagés etc..
- Pas de déplacement du curseur en 2012 comme cela avait été fait en 2011 sur les autres instituts.
- Evolution du rôle de section/AERES=> Geneviève Fioraso avait annoncé que le **périmètre de l'ANR serait revisité**, discussions en cours. EPST et EPIC sont concernés ; ceux-ci ne partagent pas les mêmes points de vue. Le monde de la recherche globale considère qu'il est indispensable d'avoir un organisme extérieur (différentes visions).=> Arbitrages du MENSUR non faits. L'organisation des unités de recherche relève de l'institut et des universités, qui ont également des conseils scientifiques (2 conseils scientifiques d'institut par an).
- **Ddisation** : 3 postes à l'INEE en 2011 , 3 ou 4 pour l'INSU. Politique très dure, la Direction administrative de l'INSU bloque les dossiers pour éviter la dérive.
- *Question* : Les CDIs auront-ils la même carrière ? pas de réponse ce jour.
- **PES** : pas de remise en cause. Les enveloppes attribuées se font par sections relevant de l'institut sur la base des bénéficiaires potentiels. Le directeur d'institut a la possibilité de « percoler » 1 PES. A partir du classement fait par les régions. Non fait cette année.
- **Médaille d'argent** : la PES y est attachée. Maintenu à ce jour. (présences du Président du CNRS, du CPU, les Délégués Régionaux et Directeur de l'unité concernés, président de l'Etablissement concerné).
- **Impacts Assises de la recherche** : Le CNRS a décidé d'être très présent dans les assises, aussi bien au niveau local (les Délégués Régionaux sont chargés de collecter les propositions émanant du monde de la recherche local), le CNRS est présent également auprès des DSR (Directeur Scientifiques Régionaux). Organisation par thème (scientifiques, administratifs) coordonnés. Les référents CNRS sont différents des assises L'ancienne politique désirait que la science en région soit portée par 2 personnes (1 pour l'administration : le Délégué régional et 1 pour la stratégie scientifique-> DSR). Les DSR sont présents aux assises en région. Lors de ces assises, la vision du CNRS est attendue. **Constat** : Même avec moins de moyen le CNRS est considéré comme une référence lors de ces assises. Un rapport sera diffusé sur le site du ministère.
- **Chaires** : Décision du précédent gouvernement sur budget spécifique, a fonctionné 3 ans. Le CNRS n'a pas remis en cause tant que certaines universités sont demandeuses. Depuis 2 ans le budget Chaire est inclus dans le budget CNRS. Bilan en cours...A l'INSU 5 à 9 demandées.
- **Articulation section 19 et 30** : plus de logiques de moyens annuels, coloriages, fléchages sur 1 seul institut, mais INSU, INEE, INSHS. Dans ce cas les autres instituts ne sont pas secondaires mais a part entière. Pour les DGG, il faut un institut porteur. L'avantage c'est qu'il n'y aura plus de financements croisés comme auparavant. Cela tendra a se généraliser aux autres instituts.
- JFS souhaite que la présidente de section soit présente lors de la prospective SIC
- Recrutements des CR : interrogations sur l'âge des CR (de plus en plus âgés), balance CR2 CR1, fléchage sur un labo distant (ex : réunion). Quid des possibilités si postes non pourvus ? Le jury d'admission décide sur un des meilleur candidat sur LC (section confondues 17, 18, 19...)
- **Politique fléchage, coloriage** : pas d'équivalence territoriale. Volonté de dynamique que l'institut veut donner font que l'INSU est avare en fléchage.

[Intervention Jean Marie Flaud Directeur adjoint de l'INSU :](#)

- Faire remonter les questions ex : les chercheurs qui se sont inscrits dans les mauvaises sections.
- Demande de promotion d'un CR Handicapé au LSCE. La présidente fait remonter la question à JMF
- Arbitrage DR2/DR1 : 5 postes
- Si excellent poste externe en DR : il faut le classer et ne pas avoir peur de perdre 2 postes de CR. JMF peut demander un poste supplémentaire au CNRS. (faut-il le classer dans la liste ou en dehors ?)

- AERES : représentation de l'élue C la règle est 1 représentant de la section. Mais l'AERES peut inviter 1 élu C. Cependant François Carlotti (Délégué scientifique AERES) ne souhaite pas d'administratifs pour la visite du LOCEAN Jussieu.
- La présidente, demande à JMF la possibilité d'envoyer son élue C, qui a de plus des compétences RH, afin d'écouter l'équipe administrative (il semblerait qu'il y ait un besoin). De ce fait, la mission serait prise sur le budget de l'INSU directement.
- Médaille d'argent : souvent utilisés comme indicateur. JMF indique qu'il est important de proposer les dossiers
- Médaille de bronze : une par section. Elles ne sont pas liées à la PES (argument : pas d'un niveau suffisant par rapport aux autres distinctions).
- PES , depuis 3 ans, la section 19 a moins de PES (durée de la prime : 4 ans).
- Mandats des Directeurs d'Unité : l'INSU ne mets plus de dates. Pour modifier les
- AERES : faire un rapport à JMF uniquement des points fort et faibles du labo et sujétions.
- Loi SAUVADET, si concours spécifiques, les postes seront pris sur les autres concours.
- Les accueils en délégation : le candidat doit adresser un pdf (les DUs et les Délégations Régionales doivent signer). Complexité de l'urgence de ces dossiers.
- Mise à disposition : maintenant on doit appliquer la loi, et payer les frais d'expatriation donc avis de la section obligatoire.

Discussions sur les critères du concours CR2 et CR1 :

Beaucoup de candidats sont CR2 CR1, très peu de CR1 purs. 20 écartés sur 80

Discussions pour les évaluations :

Publication :

- Rang A,
- Citation,
- Facteur H- facteur d'impact (important si >1) – CRAS compte rendu de l'académie des sciences- a utiliser pour les hautes promotions, mais compliqué. Dépend beaucoup de la communauté. Ne pas tenir compte uniquement du FH

Ecarter CR2 sans Posdoc, Faible rapport publi/année, Moins de 2 publiés 1^{er} auteur

Critères pour les promotions

CR1

- ✓ Qualité de la production scientifique,
- ✓ Pertinence des orientations scientifiques,
- ✓ Insertion dans le contexte

DR2

- ✓ Animation de la recherche : capacité à faire émerger des projets, activités collective au service de la recherche,
- ✓ Aptitude à la direction et à la coordination des recherches,
- ✓ Direction effective de thèse,
- ✓ Apports fondamentaux aux disciplines relevant de la section 19
- ✓ Rôle dans les instances d'évaluation, d'orientation et de gestion de la recherche,
- ✓ Insertion au sein du laboratoire, apport personnel du laboratoire (responsabilités, animation d'équipe), Responsabilités nationales et internationales,
- ✓ Rayonnement international

DR2 -> auditionnés

- ✓ B assistent mais ne votent pas, ne rapportent pas.
- ✓ Présélection idem section précédente : sans critères
- ✓ Sélection blanche avec critères plus sérieux
- ✓ 2 sous jurys

- ✓ 2 présidents-> lisent l'ensemble des dossiers
- ✓ 2 secrétaires

Ecoles thématiques (7 dossiers)

- ✓ 1 avis différé
- ✓ 3 avis favorables, dont 1 avec financement partiel
- ✓ 3 avis très favorables

Titularisations (5 dossiers)

- ✓ 5 titularisations => 1 dossier remarqué pour une médaille de bronze année n + 1

Candidature CR2 CR1

- ✓ 7 dossiers approuvés – 3 dossiers seront également vus à mi vagues.

Confirmation d'affectation des lauréats DR2 (7 dossiers)

- ✓ 7 dossiers approuvés

Evaluation à mi-vague de chercheurs LOA, LGGE, IRCE, IPREM, IDES 20 dossiers + LA, LaCY, OVSQ (18 dossiers), + LISA, CEFREM, LEGI (15 dossiers)

- ✓ 1 très bon dossier DRCE au LATMOS (estimé comme le meilleur chercheur de la section).
- ✓ LATMOS - 1 avis réservé 1 avis différé
- ✓ LA - 3 avis différés
- ✓ LSCE - 1 avis différé + **Attention à suivre : 1 DRCE handicapé (en cours de carrière) ---a dossier équivalent, possibilité de demander un poste supplémentaire à INSU=> la présidente et le Directeur INSU ont pris compte les remarques.**
- ✓ LEGI – 1 avis différé

Candidatures pour une promotion DR1 vers DRCE1

- ✓ 13 dossiers -> 3 possibilité-> 5 classés
- Choix difficiles – liste complémentaire faite
- Quid pour le non recrutement en CID 50, ou sont partis les postes ?
- Pour les choix, la gestion de la recherche a beaucoup pesé.

Candidatures pour une promotion DR2 vers DR1

- ✓ 23 dossiers->5 possibilités -> 7 classés

Candidatures pour une promotion DRC2 vers DRCE1

- ✓ 2 dossiers-> ? possibilités -> ? classés

Médailles de Bronze

7 dossiers, 2 classés, les 2 dossiers sont de même niveau mais un dossier est déjà proposé.
Résultat du vote : sur proposition du classement des candidats : 15 oui, 0 non 2 abs

Médailles d'Argent

5 dossiers, 2 proposés classé 1 (pourrait être médaille d'or) et 2, La présidente les présentent à l'INSU (les rapporteurs font ½ page d'argumentaire).

Résultat du vote : sur proposition du classement des candidats : 16 oui, 0 non 3 abs

Discussion sur l'organisation des concours :

Dossier rendu à la bonne date.

Toutes pièces complémentaires ne seront pas acceptées

On vote pour l'acceptation des lettres de recommandations qui n'est pas obligatoire (élus C s'abstiennent) 9 vote pour la non prise en compte des lettres – 8 pour.

1 président – 1 sous jury – 1 qui prend les notes

12 MN d'exposé + 10

Classement des dossiers A, B et C

Fonctionnement en sous jury
Le Président est en retrait mais a lu tous les dossiers

Affectations :

Le candidat peut donner plusieurs choix et la section peut proposer une affectation, Concours nationaux et session suivante=>confirmation d'affectation, il n'est pas nécessaire d'appeler le DU. La présidente rappelle qu'elle n'appellera pas les DU des laboratoires.

La présidente rappelle qu'on recrute pour le CNRS et **non pour le laboratoire**. (Sauf pour les fléchages).

CR

La présidente précise bien qu'il faut que les candidats n'aient aucunes interactions avec un futur candidat pour l'égalité des chances.

Il est décidé que pendant la période du concours, il n'y a pas d'interactions avec les candidats (surtout pas de conseil sur les dossiers, comment fonctionne le concours, avant et après les concours). Update pour les publis : ok (le candidat peut apporter un justificatif indiquant que sa publie a été acceptée.

Lettre de recommandation : considérée mais non prise en compte.

DR

1 mn de préparation

10 mn de présentation

13 mn de question

6 mn de débriefing.

Important d'avoir les rapports écrits avant les auditions.

Votes ? : A utiliser avec précaution, pas de vote de liste, vote de méthode, vote indicatif sans être conclusif

Discussion de fin de session

PES-4 ans

Important que la section participe à un jury de PES

3 niveaux de primes, décider (La présidente en base avec JMF) les montants à attribuer

Accord pour la PES ->Vote : 8 pour, 8 contre, 3 abs.

On regarde les PES avec un sous ensemble de la section (vote)

Compte rendu de la session d'automne de la section 23

CR de la CPCN

Créations de postes : 310 chercheurs et 375 IT (remplacement des seuls départs à la retraite)

Transfert de 80 millions d'euros de l'ANR vers le CNRS

La masse salariale représenterait 84% du budget total

Pour la section : 3 CR2, 2 CR1, 5 DR2 contre 4, 2, 5 l'année passée

AERES : officiellement 1 seul représentant de la section

L'élu C peut être invité mais il faut que le président lui fasse une place (ce qui sera le cas cette année) et que l'INSB prenne en charge ses frais.

UMR 7141 Sébastien

UMR 7139 Jacques

FRE 3354 Jacques

Une loi devrait paraître en février. Le CNRS souhaite que les sections reprennent l'expertise mais pas nécessairement la disparition de l'AERES qui effectue d'autres évaluations.

Appel à candidature en CID, report du délai de candidature

Pas de nouvelles procédures d'excellence. Phase transitoire sur une dizaine d'années.

Classe exceptionnelle des CR et suppression des AI

Débat sur les précaires :

Ce débat fut animé. En effet les collègues de Montpellier sont intervenus pour protester contre le non renouvellement des CDD alors que d'autres estiment que l'on ne peut pas continuer avec un tel nombre de précaires dans les unités. La difficulté provient du fait que la première conséquence de la loi Sauvadet n'est pas la stabilisation des précaires mais bien plutôt leur renvoi avant qu'ils ne puissent en bénéficier. En effet cette stabilisation se ferait sur les budgets des établissements ce qui n'est pas sans poser de problèmes.

La décision a été d'adresser une motion vers le CNRS pour demander des précisions sur les conditions d'application de la loi Sauvadet et la transparence dans le non renouvellement des cdd (18 pour, 1 contre, 1 abstention).

PES :

La grande majorité semble la rejeter. Il y a cependant eu un débat sur notre participation ou non au classement

Classement par la section : 10 oui, 6 non, 2 abstentions.

Ensuite le débat a porté sur les critères d'attribution. La décision collective a été de classer prioritairement les primo-rentrants (CR2 et CR1).

Médailles de bronze et d'argent

Des propositions ont été faites au vote majoritaire.

Examen des chercheurs

1 avis réservé + 1 différé

Audition des 3 DU des unités en examen

Les DU des trois unités venant en examen à la session de printemps nous ont présenté leurs projets.

Rencontre avec les Instituts (INSB et INEE), plus particulièrement INSB

INEE : si il y a une seule unité dont l'INEE est institut principal il est institut secondaire pour 14 d'entre elles.

L'INSB a choisi de conserver l'unicité du végétal notamment grâce à ses interfaces avec l'INRA et le CEA

Il regroupe 9 sections avec un regroupement de la physiologie

La biologie végétale est un domaine essentiel avec des retombées pour l'ensemble de la biologie. Elle a un DAS et un chargé de mission spécifiques.

Campagne de postes :

Pour les IT l'arbitrage n'est pas encore fait mais il y aura une priorité pour les postes mutualisés dans les infrastructures. Pérennisation des CDD de plateformes IBISA.

40 postes chercheurs

Plutôt que le cofinancement de thèses l'institut a privilégié les promotions et les ATIPE d'avenir (26 équipes concernées) et le soutien de base aux unités. De la même manière les colloques ne sont plus soutenus.

Fléchage et coloriage : l'institut préfère les concours ouverts, le fléchage est source de difficultés. Il y aura éventuellement quelques coloriages qui eux n'ont pas de caractère obligatoire. En 23 il y aura qu'un seul coloriage qui n'engage que peu la section.

Loi Sauvadet : Cette loi est faite pour lutter contre la précarité. Le CNRS est un organisme d'état qui doit donc appliquer les lois.

Les systèmes du type « ANR » génère des emplois précaires. Il faut les faire cohabiter avec notre système. Le choix des prolongations de CDD est effectué par le DAS sur la base de la qualité scientifique.

En ce qui concerne le financement des *frais de missions des élus C* pour les visites d'unités il est resté dans le flou. Il a renvoyé cela au cas par cas et au DAS.

Compte rendu session automne 2012

en section 25

le 20 novembre 2012

Début: CR du CPCN session automne 2012

Pour Section25 environ 200 à 250 chercheurs.

Aeres: Ce qui change

Plus de notes mais juste une appréciation

N'évaluera plus les projets, (ce qui surprend tout le monde)

La direction souhaite que l'AERES soit maintenue

Les sections reprendront l'évaluation des unités l'AERES aurait d'autre fonction

Les classements INSERM devront être pris en compte la 25 est en miroir avec SS6 et donc il y aura double candidature.

L'affichage public des résultats de L'AERES sera supprimé

Pour le recrutement 7 postes de moins que l'an passé

Netter favorable aux postes colorisés (par lui)

Ensuite la section 25 à voté pour ou contre attribuer la PES 16 pour et 4 contres.

Le président nous redonne les critères d'évaluation des dossiers chercheurs et mise au point de ces critères

Le président du CPCN élu est Philippe Barras (section 21)

Berceau Buddguene de la (30)

Pour les doubles candidatures INSERM CNRS bien faire attention aux listes.

Supplémentaires En effet l'an passé les 4 premiers ont choisis l'INSRM et donc des chercheurs ont été pris sur la liste complémentaire en 25.

Les secrétaires des sections ont demandé qu'il y ait un représentant à la CPCN

Les catégories C et B ne participeront pas aux promotions DR

Pour les promotions CR vers DR on garde le principe des auditions.

Pour les concours on peut faire appel à un expert si la thématique est fléchée et loin de nos thématiques

Bilan des unités pour les visites à venir pour notre section

Puis nous discutons des critères d'évaluation et de recrutement.

La possibilité pour un membre de la section d'assister ou non à un concours dans le cas ou un candidat à un degré de relation très proche.

Après Midi

-Vote de la Motion ITA à l'Aeres Elu C présent oui à l'unanimité

Motion;

La section 25 du comité national, lors de sa première réunion du nouveau mandat, demande par cette motion à la direction du CNRS d'insister auprès de l'AERES pour que soit systématiquement intégré dans les comités de visite, un membre élu C de la section compétente du comité national.

Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs («ITA») quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire.

Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail.

Aborder avec les ITA, le vécu de leur métier, les difficultés, les évolutions, la vision future de leur métier, c'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

Enfin, rencontrer les ITA de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine.

Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances du CNRS.

-Critères à adopter pour la présélection des dossiers.

1 papier en premier auteur en post doc. (Mobilité géo ou thématique) et au moins 5 papiers. 5 ans après la Thèse Max

second jour

Les évaluations des dossiers chercheurs, toute la matinée

À 14 h venue de Netter. Et Nathalie le Rech

Tour de table

Combien de postes : environ de 3 à 5

Nombre de DR 1 inchangé

DRCE1 il y en aura 4 cette année en INSB

DRCE2 3 postes possible pour INSB

Les DR2 environ 6 à 7 pour la section HDR obligée

Concours CR on ne récupère que les départs en retraite soit 55 postes pour INSB

3 CR 1 pour la 25 dont 1 colorié..en fait thématique du coloriage très large.

Plus 3 CR2 .

Section : c'est vraiment trop peu de CR2

Netter: on y peut rien les pays à côté recrute moins et ainsi il y à plus de financement par personne pour travailler.

Nathalie (Moi Même élue C) : oui mais en fait les l'abos sont pleins de personnels mais plus des titulaires mais des CDD donc il n'y a pas plus d'argent par personne pour fonctionner.

Laurent (le président) réclame que la section décide du coloriage de son poste

Netter: Ok pour l'an prochain

Netter mieux vaut diminuer les postes DR au profit des CR. (Commentaire personnel: ce qui est en opposition avec nombre de DU qui souhaitent ne recruter que des DR et employer tout plein de Post-Doc en CDD)

Commission Egly / Mechali

On va suivre ERC comme tout les pays européens. Sauf qu'en France on a une grosse communauté de végétale qui n'existe pas ailleurs, ensuite les neurosciences

1 seule section à l'INSERM et 2 au CNRS.

Une section de physio sans neurosciences juste vieillissement etc.

Laurent(président): notre section est en miroir avec SS6 INSERM on va donc avoir des candidats équivalents dans les deux.

Netter: il s'agit de recruter les meilleurs il n'est pas question de faire des jurys communs avec INSERM. Pour le candidat c'est une double chance. Le mixage CNRS/ INSERM n'a aucune importance. On veille juste qu'un chercheur recruté au CNRS ne soit pas affecté dans une mauvaise équipe.

Chaire d'excellence:

La section a deux chaires à évaluer est ce que ça va toujours exister et comment fait on?

Netter c'est intéressant car on ne sait pas si on va continuer.

Ça pose des problèmes quand ce sont des MC. Ils ont trop d'enseignement.

Ça fait problème

Par contre on ferait des chaires d'excellence pour des profs ça aurait du sens car 1 prof un salaire et un environnement. Ce serait bien plus cohérent.

AERES

Laurent : ne peut-on pas systématiser l'invitation de l'elu C à la visite AÉRÉS

Netter :faire remonter par la CPCN car INSB est ok pour prendre en charge les frais de l'élú C.

Laurent : évolution de l'ANR

Netter augmentation du soutien de base d'environ 10%

Budget 70M euros de l'ANR repart vers le récurrent.

Pour la résorption de la précarité rien n'est encore fixé. Peut être même qu'à terme tous ces gens la seront recrute sur des postes titulaires par concours car les d'ci n'ont aucun sens.

Fin de la rencontre avec Mr NETTER

Évaluation des unités par la section.

Les médailles d'argent environ 1 ou 2 par institut

Recommandation:

Netter nous a dit Il y a un critère qu'il faut mettre en avant c'est les femmes. Car c'est bien vu.

Prochaines réunion:

Bureau 24 janvier sur place avec télé réunion avec le reste de la section statuer sur les conditions de statuer au concours et si ils doivent passer une équivalence ou non

Présélection 11 février sans élu C

Vendredi 12 au 15 mars auditions 18 au 21 mars délibération

Bureau de printemps: mars 21 ou 22

Session printemps 24 au 27

Motion C3N

-Vote de la Motion du C3N pas de vote le premier jour car contient trop de points a discuter on peut être pour certains et contre d'autres. On reporte au lendemain

Vote de la Motion du C3N

13 oui 4 absentions 3 non

Reprises des évaluations jusqu'au soir

Le Lendemain

Venue du service RH Hélène..LEBAS et un chargé d'étude.....

Suivi post évaluation.

Viennent prendre actes des avis réservés et alerte.

Quelques cas en alerte sont rapportés

Vient le tour d'un chercheur a gros problème (malade psy qui rend le labo fou...) .la DRH n'est pas au courant. Caroline fait un état des lieux de la situation.

Il existe un service de politique sociale même en région en cas de risque psycho- sociaux.

Nathalie (élue C): Je me permets de questionner sur le fait que le RH de région n'ai pas fait remonter un cas si grave. La personne en question est un risqué pour les gens du labo et la section a constaté lors de l'évaluation la baisse du dynamisme scientifique de tout le laboratoire (3 équipes de très bon niveau).

Ils vont de suite se renseigner sur ce problème. Notre président demande a ce que la section soit avertie du dénouement

Fin des évaluations

Médailles de Bronze.: 2 propositions

Proposition pour médaille argent 2 personnes

CoNRS : journée d'accueil du 21 septembre 2012

Le matin se sont succédé :

- A. Fuchs, beaucoup de chiffres et descriptif des rôles du CoNRS avec l'annonce d'un retour possible du CoNRS dans l'évaluation des unités
- P. Netter, INSB, qui a, en particulier, insisté sur la responsabilité des DU de réfléchir à l'avenir des CDD employés dans leurs équipes !
- M. Saumon, SGCN, pour des informations beaucoup plus pratiques sur le rôle du secrétariat général dans le fonctionnement du CoNRS.
- C. Coudroy, DRH, qui a insisté sur le fait que la CDIisation fera baisser d'autant le nombre de postes mis aux concours (forte pression pour présenter un minimum de dossiers !) De toutes les façons, sur ce point, il faut (encore) attendre les décisions ministérielles.

La section 27 n'ayant pas un nombre suffisant de membres (sièges non pourvus surtout en B1 + 1 décès et 1 démission...), les premiers travaux n'ont pu se dérouler. Un appel à candidatures a été relancé mais il faut attendre la parution de l'avis de vacance pour procéder aux votes par co-optation... Cela risque de reporter la réunion préparatoire sur la semaine du 22-26 octobre qui devait être celle de la session d'automne.

Compte rendu section 28 Comité National

Bonjour à tous

Voici le compte rendu de la réunion de la section 28 qui s'est déroulé après la réunion d'accueil des élus du 21/09/2012 par A. Fuchs, M. Saumon DGDS, C. Coudroy DRH, P. Netter directeur INSB.

Quelques informations que je pourrai ajouter suite aux interventions pour compléter les autres CR déjà reçus:
Pas de concours commun INSERM/CNRS.

Les CDIations 6 ans chez le même employeur, pour ceux qui ont eu plusieurs employeurs, il n'y a pas de bases juridiques pour l'instant.

C'est le rôle du DU de se préoccuper de ses CDD.

Bien examiner les ITA qui sont dans une structure extérieure au CNRS.

ATIPE/AVENIR financement de 3 ans avec obligation de passer les concours dans les 3 ans.

la section 28.

16 membres présents, 3 membres excusés et 2 membres du collège B2 à élire après la composition du bureau.

Il y a deux candidats pour la présidence: Daniel Scherman, DR à l'Université Paris 5 et Monique Bernard, DR à l'Université de Marseille qui sont tous les deux très favorables à la présence d'un élu C aux comités de visite de l'AERES.

D. Sherman est élu président avec 10 voix pour.

Ensuite élection du bureau, Monique Bernard et Sylvain Miraux, CR (Université Bordeaux 2) sont élus. S. Miraux est élu secrétaire du bureau.

Membres nommés par la direction : Pierre Gillet, PU (Nancy 1) et Catherine Heurteaux, DR (Université de Nice Sophia-Antipolis).

Le président profite de la venue de Florence Noble, DSA de la section pour lui indiquer que la section enverrait un élu C avec un membre de la section aux visites de laboratoires AERES. Elle nous confirme que pour l'Institut c'est très important d'avoir ce retour par les élus C car c'est le seul moyen de savoir ce qui se passe pour les ITA dans ses laboratoires. Si l'AERES ne prend pas en charge la mission de l'élu C, elle sera prise en charge par l'Institut, dans notre cas l'INSB.

Election ensuite pour les 2 sièges vacants du collège B2. Il y avait 5 candidats. Après lecture des CV, 2 candidats ont été retenus : Stéphane Dedieu, MCF (Université Reims Champagne-Ardenne) et Véronique Regnault, CR (Vandoeuvre-les-Nancy).

Un élu C participera à chaque réunion de bureau et il y aura un roulement parmi eux.

Michelle Silhol

Compte-rendu intersyndical de la session d'automne 2012 de la section 29 du comité national du 12 - 15 novembre

Elus C : Chantal Debain SNTRS-CGT, Patrick Durand SGEN-CFDT, Morgan Perennou SNPTES,

Bureau de section :

Présidente	Mme Dominique MOUCHIROUD, membre élu,
Secrétaire Scientifique	M. Frédéric MERY, membre élu,
Membre du bureau	M. Thierry HEULIN membre nommé
	M. Michel RAYMOND membre élu
	M. Frédéric THOMAS membre nommé

Les élus C participeront au bureau et seront présents à tour de rôle.

Section une quarantaine de laboratoire.

Institut de rattachement INEE secondaire INSB

Ouverture de la séance, Introduction de la Présidente présentation des membres

Début de discussion sur le périmètre et les mots clef de la section ainsi que sur le choix des critères pour l'évaluation et de promotions ; pas de changement notable.

Intervention de Pierre Capy président de la section lors des deux dernières années de la précédente mandature (membre invité).

- La définition du périmètre de la section est importante.
- De très haut niveau de sélection des candidats chercheurs.
- Baisse du nombre de poste CR 10 en 2008/2009 (8 CR2) ; 4 ou 5 en 2012 donc bien faire remonter à l'INEE la nécessité de plus de poste. Promotion 10 CR/DR.
- 2012 première année de présélection des dossiers de recrutement après beaucoup de réticences, avantage pas de sous jury (56% des dossiers ont été présélectionnés), mais les critères sont très difficiles à établir (nb de publication ?) il y a toujours eu au moins deux rapporteurs mais souvent plus.
- Suivi des dossiers post évaluations et insuffisance professionnelle quelques dossiers difficiles à régler car trop longtemps passés sous silence.
- Evaluation des unités : travailler en amont pour bien faire remonter le nom des personnes désignée par la section pour les visites au délégué AERES que l'on ne connaît pas forcément, insister pour la présence des élus C .
- Relation avec l'INEE : échanges cordiaux ; coloriations des postes OK car thématique (on en tient pas forcément compte) mais pas de fléchage concours spécifique. Attention aux dates de concours pour des sections des mêmes instituts
- Quelques cas de délégation de service des universités vers le CNRS.
- Affectation : la position de la 29 on peut rester en 29 même si le labo n'est pas 29.
- Ratio homme femme 39% de dossiers de femme ; 34% retenus ; 31% classés
- Demande de la section élargir les champs de compétence vers la microbiologie et l'écotoxicologue.
- GDR structuration de la communauté scientifique mais pas renouvelé plus de 2 fois.

Fonctionnement de la section

- On respecte le règlement intérieur : pas d'élus C lors des promotions CR, DR
- Des élus C présents au bureau et participation des élus C aux visites d'unité AERES motion votée à l'unanimité. (fin du document)

Pour tous

- Pas de participation lors de l'évaluation des dossiers du labo d'appartenance
- Pas de participation aux évaluations de la même vague.
- Confidentialité des noms des rapporteurs

Rencontre avec Françoise Gaill (FG) accompagnée de Dominique Joly Thierry Gaude

Thierry Gaude (TG) DAS de INSB (bio végétale) invité par FG car l'INSB est l'institut de rattachement secondaire de la section 29 plusieurs labo avec des personnels dépendants de cet institut

Déclaration :

- Très contente des journées prospectives d'octobre à Avignon.
- **Poste 2013 pour le CNRS assurance du remplacement des départs à la retraite ; l'INEE est défavorisé car c'est un institut jeune, c'est vrai pour les chercheurs comme pour les ITA. Normalement (7 postes DR2 4CR2, 2CR1). Pour les ITA réduction assez conséquente car réduction de la masse salariale et CDI sation des non permanents.**
- AERES en 2013 grosse vague, nombreux directeurs à auditionner, mais attendre la suite et les retombées des assises de la recherche, il faut s'attendre à des changements de périmètre.

Discussion :

- Dominique Monchiroud (DM): demande
 - une présentation des labos qui souhaite créer de nouvelles unités.
 - plus de postes CR et souhaite connaître la position de l'institut sur les candidats DR2.
- FG : DR2 promotion interne plus simple car moindre coût que recrutement. Des demandes vont être faites auprès de l'INSB pour des thématiques proches. Souhait de privilégier les CR2, pour les avancements CR1 uniquement 3 présentations possibles (mais changement probable) dissymétrie avec les avancements CR1/DR2, l'institut poussera de bon CR1 vers DR2.
- DM : Quels coloriages et qui les proposent ?
- FG : Martine Hossaert a proposé 8 coloriages.
- TG : 1 coloriage vers INSB
- DM : La section c'est rendu compte que les jeunes recrutés passaient environ deux ans à trouver des financements et qu'ils déposaient énormément de dossiers au détriment de leurs recherches.
- FG : Cela dépendant de la vision des DUs ils doivent maintenant rentrer ce paramètre dans le dialogue de gestion comme pour les non permanents. L'institut va augmenter le soutien de base des laboratoires et le recrutement de jeune chercheur pourrait être un critère. Il a toujours la possibilité de demander des PEPS.
- X Pourquoi ne pas transférer l'argent des ANR qui va être reversé au CNRS vers les jeunes ?
- FG : va le proposer pour l'INEE.
- Thierry Heulin et d'autres insistent et demandent un vrai soutien financier
- FG: 10M€ vont redescendre de l'ANR mais cet argent est pour l'ensemble des EPST. Il existe pour les post doc qui sont à l'étranger des ANR de retour.
- CD où en est-on des PES ?
- FG TG la PES devient pérenne son montant baisse mais ce sont des moyens à prendre à partir de maintenant la prime fera partie de la dotation CNRS... les primes seront moins élevées 3500€ par an. Trop peu d'entre vous l'ont demandé alors que vous êtes d'excellents chercheurs si vous ne demandez pas ce sont les autres qui l'auront
- CD pérennisation des CDD ?
- FG pour l'instant l'INEE croisent les chiffres labo et délégations, on aura des problèmes s'il faut tenir compte des multi-employeurs. Les postes seront pris sur la masse salariale. La priorité sera donnée aux IT des plateformes. Pour 2013 très peu de CLD et pas en IT seulement chercheurs.

Pas plus de discussion FG doit partir à un autre rendez vous.

Examen des dossiers de la section.

Evaluation

142 chercheurs évalués 5 avis différés 2 avis réservés.

Reconstitution de carrières

3 reconstitutions validées

Suivi post évaluation

8 dossiers à suivre

Fin de stage, Titularisation

11 tous avis favorable

Changement de direction d'unité

3 toutes validées.

Changement de section principale

1 OK

Création de GDR1 et LIA

3 OK

Expertise projet d'intégration d'équipe

1 pas d'avis

Ecoles thématiques

2 avis favorable 1 pas d'avis

Confirmation d'affectation

20 tous ok

Promotions :

8 demandes passage CR2/CR1

6 demandes passage DR1/DRCE

17 demandes passage DR2/DR1

3 demandes passage DRCE1/DRCE2

Médaille de bronze

Deux chercheurs ont été retenus et les dossiers seront présentés à égalité à l'INEE

MOTION :

La section 29 du comité national, demande par cette motion à la direction du CNRS d'agir auprès de l'AERES pour que soit intégré systématiquement dans les comités de visite un membre élu C de la section compétente du comité national.

Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs («ITA») quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire. Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail.

Aborder avec les ITA le vécu, les difficultés et les évolutions de leur métier apporte une information utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

La rencontre avec les ITA de tous les laboratoires, donne une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine

Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances du CNRS.

Destinataires :

M. Alain FUCHS, Président du CNRS.

Mme, Françoise Gaill Directrice de l'INEE.

M. Didier Houssin Président de l'AERES.

M. Pierre GLAUDES Directeur de la section des unités de recherches à l'AERES.

Compte rendu de la section 35 (INSHS) 28.09.2012

En bleu, nos commentaires

Matinée : accueil de toutes les sections de l'INSHS (de 32 à 40). Interventions du Président Fuchs, du directeur de l'INSHS Patrice Bourdelais, de la présidente du CSI Sophie Duschesne, de la SGCN Michèle Saumon et de Christophe Coudroy pour la DRH.

L'intervention du Président Fuchs a souligné le fait que le CoNRS reviendrait sous peu à ses prérogatives essentielles qui étaient en partie récupérées par l'AERES : l'évaluation des unités. Il demande que les sections aient une présence suffisante dans cette évaluation et aussi la présence des élus C dans l'AERES. Sans prendre position pour ou contre la suppression de l'AERES, il insiste sur le fait que l'évaluation par les pairs n'est pas « consanguine » selon le reproche convenu, et qu'il ne s'agit pas aujourd'hui pour le CoNRS de « régler ses comptes » avec l'AERES. Le passage de l'évaluation quadriennale au quinquennal est considéré comme « bureaucratique » et dû uniquement à l'AERES, tandis qu'il n'y avait pas de raison de changer. L'évaluation par les pairs a toujours été une valeur fondamentale du CNRS, c'est donc tout naturellement qu'elle reviendra au CoNRS qui ne sera pas seulement un comité de recrutement et pourra exercer pleinement ses fonctions, y compris de prospective. Il mentionne aussi l'évaluation des EA par le CoNRS, en posant la question de ce qui distingue, aujourd'hui, les EA des UMR : ce n'est sûrement pas leur qualité, comme par le passé. Par contre, selon lui, on doit se demander quelle serait l'utilité du maintien de la recherche là où il y a une importante concentration d'étudiants. **Ce qui fait penser qu'on n'est pas complètement éloigné de la conception d'un CNRS pourvoyeur de moyens pour les universités, ou d'une vision utilitariste de la recherche, fournissant de la nouveauté pour les programmes d'enseignement. Par contre, son discours sur l'évaluation a assez agacé P. Bourdelais (dont l'entourage est très favorable à l'AERES), qui n'a pas osé le contredire, mais dont on a remarqué l'énervement. Il s'est rattrapé lors de son intervention en plénière le matin et en section l'après-midi.**

Concernant le personnel : il y aura une campagne d'emploi avec une hausse de 2,5 % d'effectif qui sera confirmé après le discours de la Ministre. Le Président a longuement parlé des accueils en délégation des collègues universitaires, en insistant sur le fait qu'il ne faut pas que « les universités perdent » et que leurs enseignants « se perdent dans le CNRS et qu'on ne puisse pas savoir où ils sont et ce qu'ils font », surtout aujourd'hui où les universités de la loi LRU gèrent elles-mêmes leur personnel (et les salaires). Interrogé sur les détachements des collègues du secondaire qui se faisaient par le passé avec de bons résultats, il a répondu qu'il n'existe plus de moyens pour cela. **Une curieuse façon de concevoir l'ouverture du CNRS et d'encourager de nouvelles vocations : s'ils veulent faire ou finir leur thèse, ils n'ont qu'à utiliser pour cela leur temps libre...** Il a soutenu que les recrutements en « coloriage » seront maintenus pour plusieurs années. Les postes en « coloriage » non pourvus seront maintenus pour les prochaines années. Par contre les postes en « fléchage » non pourvus ne le seront pas.

Interrogé sur les IDEX, il a été conforme à la ligne ministérielle : on ne peut pas accepter que l'argent soit donné à quelques rares « grands » seulement, mais la logique restera la même, avec des conventions de sites afin de créer des « pôles des grandes métropoles » qui chapeauteront un grand nombre d'établissements ou d'universités.

Patrice Bourdelais a rappelé la parallèle entre l'INSHS et l'INSB (9 sections chacun), **mais ce n'était pas clair s'il voulait ainsi ranimer la contestation qui avait fait jour au moment des découpages et re-périmétrages sous les auspices de la SNRI.** Il a longuement rappelé les « thématiques prioritaires » de l'institut, où l'on trouve le « vieillissement de la population », les « aires culturelles » (preuves, selon lui, d'interdisciplinarité), « genre et travail » (thème commenté négativement à la réunion de la 35 comme comportant des risques de manipulations de la science ; mais nous savons bien que ces thèmes découlent aussi de la SNRI, donc sont un pilotage politique de la recherche), quantification et modélisation (insistance sur « l'école française d'économie » dont on connaît les orientations, cf. Toulouse School of Economics, École d'économie de Paris), et, pour couronner le tout et rendre hommage au « cœur des humanités », la numérisation, les *digital humanities*. C'est là où il a vanté les mérites du TGE Adonis, de la bibliothèque numérique ISIDORE, et qu'il a insisté sur les efforts à faire pour encourager le numérique. Interrogé justement sur ce qu'offre Adonis et sur la capacité de ce TGE à fédérer les différentes bases de données de nos labos, il a tout d'abord expliqué que ce n'est pas Adonis qui nous offrirait des postes de personnels techniques susceptibles d'aider à la numérisation (la question ne portait pas sur les postes, donc cette partie de la réponse était hors sujet), mais qu'il pourrait par contre nous offrir des possibilités d'archivage « qu'on ne dit plus pérenne, mais de longue durée » (?).

Un thème important pour P. Bourdelais a été le rapport entre les SHS au CNRS et à l'université. Selon lui, le CNRS n'a pas à traiter les domaines que les universités traitent très bien, ni à refaire les études sur des sujets convenus (l'exemple-type pour lui est le Moyen-âge dans le Haut-Poitou, [caricatural pour insister sur l'exclusion d'une partie des SHS du CNRS](#)). Autant on est d'accord sur le fait que le CNRS doit trouver sa « plus-value » en SHS, comme il l'a dit, autant on n'oublie pas les vellétés d'exclure *l'ensemble des SHS du CNRS* et de les reverser aux universités, trop contentes de récupérer les moyens humains et financiers. Interrogé sur ce risque, il a prétendu qu'il est inexistant « aujourd'hui », puisque les universités ne remplissent pas les conditions. La question du cantonnement des SHS CNRS sur un « marché de niches » qui lui a été posée n'a pas trouvé de réponse autre que la caricature ci-dessus, répétée ironiquement. [Mais, en dehors de ses thèmes « prioritaires » dont une partie des SHS, notamment la section 35, se sent exclue, il n'a pas clarifié la question si, selon lui, il doit exister une recherche autonome en SHS au CNRS en dehors de l'élitisme des niches. Pour éviter le conformisme académique et les sujets rebattus, on tombe dans l'excès inverse.](#) Pour les postes « colorés », il demande aux membres des sections de lui faire des retours jusqu'au 12 octobre.

Intervention de la DRH : comme dans d'autres sections, la DRH « ne fait pas de politique », elle « gère ». Mais, quand Chr. Coudroy aborde la question de la CDIisation (dans les mêmes termes que pendant les réunions des autres instituts), il présente les CDI comme étant concurrents de l'ouverture de postes externes, et nous met en quelque sorte le marché en mains, puisque, selon lui, il faut choisir. [Nous avons trouvé que c'était à la limite de la provocation devant une assemblée qu'il savait constituée majoritairement d'élus du personnel : il attendait qu'on entérine la mise en concurrence des collègues déjà en place et ceux à venir, et qu'on soit responsable de la pénurie des postes et du manque de volonté de CDIser ? Si ce discours n'est pas « politique », on se demande ce qu'il est.](#)

Après-midi, élection du bureau de la section 35

Seul candidat pour la présidence : Philippe Büttgen (philosophie des religions, Paris 1 ; Snesup, ex-SNCS quand il était au CNRS). Il avait pris contact avec nous l'avant-veille pour un accord intersyndical. Il a été proposé par Marwan Rashed (membre nommé), qui a rappelé sa participation au mouvement de 2009 et plus récemment à la protestation contre la bibliométrie qui est une aberration pour notre section (philosophie, philologie, histoire des idées, arts).

Dans son discours de candidature, Philippe a insisté sur la diversité de notre section qui ne se résume pas à une querelle de différentes « écoles » philologiques ou philosophiques. Ces débats existent dans le monde scientifique hors section, ils doivent donc être placés dans un cadre général SHS. La diversité de la 35 suggère un besoin de créer de nouvelles unités, puisque les existantes ne suffisent pas pour couvrir le spectre. Récupérer l'évaluation de l'AERES est une très bonne chose : évaluer les collègues et les équipes est la seule façon d'être utiles à la communauté. Le Président doit être objectif et veiller à l'égalité de tous les membres de la section. Il est favorable à la participation d'un invité C au bureau, et il nommera un élu C systématiquement dans les comités de visite AERES comme expert. Interrogé sur sa conception du rôle des élus C, il a conforté notre idée qu'ils sont des acteurs de la recherche à part entière, c'est pourquoi il compte beaucoup sur eux. Il se dit aussi favorable à la participation des élus C au bureau des concours, mais l'assistante Michèle Desumeur nous fait signifier que, si on y va, on s'engage à suivre le concours du début à la fin (et qu'on est souvent pris par les jurys ITA). Quant au coloriage des presque 50% de postes, ce n'est pas une bonne mesure car cela préjuge les directions que prendra la science, exclut ceux qui ne correspondent pas au coloriage (qui pourraient être nombreux et bons) et n'obéit pas forcément à une logique scientifique. Dans la discussion, nous sommes tous d'accord sur ce point.

Le président est élu avec 19 voix (unanimité des présents).

Secrétaire scientifique proposé : Jean-Pierre Schandeler (philologue, mais il se présente davantage comme « historien des idées », spécialiste de Condorcet et de D'Alembert, participe à l'édition des œuvres complètes de ce dernier ; université Montpellier 3, UMR 5186 ; élu SNCS). C'est un ancien membre de la section => mieux pour la transmission de la mémoire et de l'expérience.

Le secrétaire scientifique est élu avec 19 voix (unanimité des présents).

Proposition pour un membre du bureau : Pierre-François Moreau, professeur à l'ENS de Lyon (UMR 5037, Institut de l'histoire de la pensée classique ; élu Snesup).

Le membre du bureau est élu avec 17 pour, 2 abstentions.

Membres du bureau nommés par la direction : Marwan Rashed (philosophe ; UMR 8061 Centre Léon Robin, ENS Ulm) et Stéphanie Ruphy, (philosophie des sciences ; professeur à l'université Pierre-Mendès-France, EA 3699).

Patrice Bourdelais est passé l'après-midi nous répéter de façon plus détaillée ce qu'il avait dit le matin. Il a prétendu pouvoir affirmer que les départs à la retraite seront tous remplacés cette année (il pense ne pas être démenti par la Ministre), donc 6 postes pour la 35 : 4 CR2 et 2CR1. L'Institut n'engage aucun fléchage, mais colorie la moitié des postes. Que les ITA sont plus demandés que les chercheurs ([il n'a donc qu'à ouvrir plus de postes aux concours, y compris internes](#)) et a pointé le « mauvais exemple » des universités qui, devenues « autonomes » grâce à la loi LRU, n'ont pas bien géré leur masse salariale, ont trop recruté ([sic](#)) et se sont retrouvées en difficulté.

Mais il n'a pas cédé pas sur le coloriage, toujours en exagérant exprès : pourquoi prétendrait-on qu'il ne faut pas de coloriage du tout ([personne n'a dit ça](#)), et pourquoi n'accepte-t-on pas ses coloriages. Au cas où on ne se conformerait pas au principe du coloriage de la moitié ([les collègues plus expérimentés ont calculé qu'il ne resterait pas 3, mais seulement 2 postes non coloriés](#)), il prendrait lui-même les décisions et passerait outre celles de la section. Le président lui a répondu que nous avons entendu la menace (mais P. Bourdelais ne considère pas ça comme une menace...). À la question, suite à la discussion du matin, qui serait le plus à même pour définir les « niches d'excellence » où le CNRS devrait se replier pour faire valoir sa plus-value en laissant aux universités la trivialité, P. Bourdelais n'a pas clairement répondu que c'était le travail des sections. [Il sait bien qu'une telle réponse va à l'encontre des coloriages selon ses fameux « thèmes prioritaires » où la 35 et d'autres sections SHS ne se retrouvent pas, et qu'elle n'est pas compatible avec les décisions autoritaires qu'il s'apprête à prendre à notre place.](#)

Une fois parti, on s'est demandé à quoi on servait, on a évoqué l'étroitesse des « thèmes prioritaires » et leur définition d'en haut (SNRI = pilotage politique), et on s'est demandé aussi à quoi sert le rapport de prospective, si le directeur de l'Institut lui-même n'en fait aucun cas. Un collègue a proposé qu'on rédige une motion de protestation, mais le président a demandé d'attendre pour voir si c'est spécifique à l'INSHS ou si c'est une dérive générale, auquel cas on pourrait faire une motion générale et la proposer partout la prochaine fois.

Nous avons proposé notre motion sur les élus C avant la fin de la séance, en argumentant qu'elle renforcerait ce sur quoi nous étions tous d'accord (oralement), et qu'elle devrait figurer dans le CR officiel. Elle sera adressée à Joël Bertrand, directeur délégué à la science.

La motion est approuvée à l'unanimité des présents (19 voix). Elle a été envoyée à l'assistante et au secrétaire scientifique.

Le président souligne le point sur le comité de visite. Cet automne, 18 laboratoires devront être visités (situés en Île-de-France, correspondant à ses 3 académies, Paris, Versailles, Créteil).

La séance est levée à 16h45. À la réunion du bureau juste après, nous avons laissé Anand Pakiam, l'élu SGEN (qui vient de Pondichéry). Nous irons tous les 3 à tour de rôle, ce qui favorise le SNTRS, comme nous sommes majoritaires (2 sur 3).

Conclusion : bonne ambiance d'entente, parole libre, fonctionnement démocratique. Nous avons décidé de réfléchir la prochaine fois sur les critères des recrutements/promotions (les anciens sont toujours en vigueur). Pas vraiment de différence entre les élus syndiqués et le seul élu non syndiqué. Les nommés n'ont pas cherché à faire valoir une quelconque supériorité. Les élus C sont pleinement intégrés. Nous espérons continuer ainsi.

CR session d'automne de la section 35 du CoNRS

La section s'est réunie les 29 et 30.10.

À l'ordre du jour :

- les critères d'évaluation et de recrutement des chercheurs
- l'examen des dossiers de titularisation, de nouvelle affectation ou de confirmation d'affectation suite aux concours CR et DR
- le suivi post-évaluation
- les évaluations vague ou mi-vague
- les promotions CR et DR
- l'organisation des concours
- les écoles thématiques
- les propositions de médailles

Le 30.10 nous avons eu la visite de Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS, accompagné de la DSA Sandra Laugier.

Les critères d'évaluation pour recrutement ou promotion sont publics, consultables sur le site du CoNRS. Ils n'ont pas de valeur exclusive et stricte, notamment pour les nouveaux, mais c'est sur ces critères que les candidats vont se baser pour présenter leur dossier. Nous nous sommes basés sur les critères de la précédente mandature (cf. http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/criteres/ce_sections_2008-12.pdf, p. 45), mais nous avons eu un débat sur deux points : la langue des publications et l'expérience d'enseignement vs expérience pédagogique en général. Pour les recrutements, si le CNRS doit recruter au plus près de la thèse, il ne faut prêter davantage d'attention à des critères de fond comme la maturité et le sérieux du projet scientifique (surtout quand il s'agit de candidats qui sont déjà passés par des post-doc) qu'à des critères formels comme la langue. Pour les chercheurs déjà en poste, l'enseignement ne constitue pas un critère, car il ne fait pas partie de leurs obligations statutaires. La question du statut du chercheur CNRS a été pour la majorité d'entre nous essentielle non par formalisme, mais à cause de la politique actuelle qui tend à transformer le CNRS en « pourvoyeur de moyens » pour les universités et à lui enlever ainsi une partie de ses prérogatives. Par contre, il ne faut pas confondre l'activité d'enseignement et l'aptitude à transmettre son savoir : l'encadrement des jeunes, par exemple des doctorants pour ceux qui sont habilités, est un critère important car d'une part il montre l'investissement pour la continuité de nos métiers, de l'autre oblige les écoles doctorales à confier des directions de thèses aux chercheurs CNRS (car elles ont tendance à l'oublier assez souvent).

Nouveaux entrants (fin de stage) : 7 dossiers examinés, tous ont obtenu soit l'unanimité des 17 votants, soit 16 oui et 1 abstention (un dossier de philosophe des sciences, surtout des sciences physiques). Compte tenu de la diversité de notre section, les domaines d'étude des nouveaux ne peuvent pas vraiment dessiner des tendances, avec une légère prédilection pour la philosophie des sciences (physique, biologie, mathématiques), ce qui oblige à encore plus d'interdisciplinarité et d'ouverture. Il est à noter que 4 des 7 nouveaux sont affectés dans des laboratoires franciliens, ce qui accentue la concentration déjà présente à notre section.

Confirmation d'affectation des lauréats des concours : 15 dossiers examinés, dont 7 DR2, 2 CR1 et 6 CR2. Deux ont été recrutés par des CID : l'un par la CID 45 (« philosophie écologique », rapports entre philosophie, anthropologie et enjeux environnementaux) et l'autre par la CID 44 (psychologie, sciences cognitives et raisonnement argumentatif). Ce sont eux qui choisissent à quelle section ils appartiennent pour leur évaluation, les CID ne font que recruter. Tous les dossiers ont reçu un avis favorable. Sur ce point, précision administrative : le trame préétablie ne prévoit pas de case pour un « avis très favorable », il faut le mentionner dans le rapport. La remarque sur la diversité des parcours et des spécialités est la même que ci-dessus. La moitié des affectations sont en Île-de-France. On note que seulement deux dossiers correspondent aux fameuses « priorités » de la direction de l'INSHS, les humanités numériques et le genre. L'aspect positif en est que les collègues ne se plient pas à des priorités qu'ils ne considèrent pas aussi prioritaires que ça, même si, au moins pour les « humanités numériques », certains essaient de les intégrer dans leurs activités (comme on peut le constater aussi par les dossiers des labos visités avec les comités AERES). Mais l'aspect moins positif est qu'on a la confirmation que les objets d'étude de notre section ne rentrent pas dans les « priorités » de la direction de notre institut.

Suivi post-évaluation : 6 dossiers dont 1 DR2 et 5 CR1. Il s'agit surtout de réorienter des chercheurs dans la section qui convient le mieux à leur objet d'étude ou qui correspond le mieux à leur demande. Les dossiers sont suivis par la DRH. Nous constatons en effet que les 4 des 6 dossiers correspondent à des demandes de changement de chercheurs qui ne se trouvent pas dans leur élément dans leur ancienne section, notamment ceux qui étaient affectés dans des sections de « sciences exactes » et s'étaient orientés de plus en plus vers la philosophie des sciences. Un dossier était déjà réglé et un sera réglé automatiquement (procédure éteinte) avec le départ à la retraite en 2013. Un cas d'économiste « non orthodoxe » a attiré notre attention (admis en 35 depuis mai dernier) : [sous prétexte que ses activités de vulgarisation et de diffusion auprès du grand public l'empêchaient d'exercer correctement son métier de chercheur, la procédure qui le concerne éclaire les orientations économiques voulues et prisées par la direction de l'INSHS. On nous a abondamment vanté les mérites de « l'école française d'économie » dont « l'excellence » serait fondée sur « la modélisation », comme pour prévenir contre toute autre orientation des sciences économique et en faire une discipline à l'apparence technique, mais en réalité conforme avec l'idéologie dominante des marchés financiers.](#)

Changement d'affectation vers l'UMR 8584, laboratoire d'étude des monothéismes (LEM) : 1 dossier, accepté (17 oui, 2 abstentions).

Changement de section : 1 dossier, de la 34 (sciences du langage) vers la 35, accepté (17 oui, 1 non, 1 abstention).

Évaluation vague ou mi-vague : 28 dossiers traités, dont 1 report d'évaluation, 1 avis réservé sans suites (départ à la retraite en 2013 ; 13 oui, 3 abstentions, 1 non) et 1 procédure d'alerte (13 oui, 2 abstentions, 2 non). Les autres avis favorable (15 très favorable). Toujours difficile de dessiner des tendances, si ce n'est l'histoire et la philosophie des sciences ou les 17^e-19^e s. pour la littérature française. Quelques bons dossiers en musicologie. [À noter le rôle joué par la participation ou le pilotage des ANR pour l'évaluation : presque tout le monde se sent obligé de les inclure comme points positifs au dossier d'évaluation ; selon les rapporteurs, leur rôle est considéré comme plus ou moins décisif, aux côtés des résultats du travail récurrent du collègue ; certains présentent les résultats des ANR à la place de ceux des recherches récurrentes, mais le justifient en disant que le temps consacré à l'ANR laisse peu de marge pour la conduite du reste des recherches. À noter aussi un cas extrême où l'on constate le rôle néfaste de la science-spectacle et de la sur-médiatisation : l'impact médiatique tient lieu de dossier d'activités et l'on « conseille » à la section de se reporter à ce critère d'évaluation, se dispensant de présenter les résultats de son travail.](#)

Promotion CR2 -> CR1 : 5 dossiers, tous acceptés dont 4 très favorable.

Promotion DR2 -> DR1 : 13 dossiers, 8 classés.

Promotion DR1 -> DRCE1 : 8 dossiers, 3 classés.

Promotion DRCE1 -> DRCE2 : 1 dossier, 1 classé.

Les promotions DR étaient examinées à la fin de la 2^e journée, « pour libérer les élus B et C ». Les élus B sont partis sans protester et sans demander de rester au moins pour la lecture des dossiers. Par conséquent, nous n'avons pas non plus cru opportun de protester, d'autant plus qu'à la 35 le climat est pour l'instant favorable aux élus C.

Concours de recrutement : la section aura 6 postes (4 CR2 et 2 CR1) et 1 CR2 à recruter *via* CID, coloriage « informatique et art » avec dominante création artistique contemporaine. Pour les CR il y aura 4 postes sans coloriage, de préférence les CR2, ce qui permet de recruter des personnes plus jeunes. La direction insiste sur le coloriage en « aires culturelles » : nous avons choisi l'histoire des doctrines arabes et hébraïques et le monde d'Extrême-Orient (Chine, Japon, Inde ; orientation plutôt philologique). Les auditions auront lieu du 2 au 6.04 (la répartition des dossiers parmi les membres du bureau le 19.02), les délibérations à partir du 8.04.

L'audition pour un CR n'a pas le poids décisif qu'elle peut avoir pour un MCF destiné à l'enseignement, mais, même si nous étions d'accord qu'il est impossible de décider de l'avenir professionnel de quelqu'un en 30 min, elle peut aider : en cas de dossier moyen, si elle est très réussie ; pour s'assurer du sérieux et de la motivation du candidat ; pour donner réponse aux questions à la suite de la lecture du dossier. Les sous-commissions seront composées de 4-5 personnes (18 sur les 21 membres de la section peuvent y participer). On veillera à la diversité et l'équilibre des spécialités et à la parité. Si le nombre de candidats à auditionner dépasse une certaine limite (200-250), il faut présélectionner. Les pratiques en la matière sont diverses selon les sections ; à la 35, lors du précédent mandat, il n'y a eu que 5-10% de rejet. En effet, la grande diversité de notre section rend difficile la présélection, contrairement à des sections plus « uniformes » comme la 33. Il est à noter que la baisse de recrutements dans les universités oriente un plus grand nombre de jeunes diplômés vers le CNRS où l'on peut postuler avec des profils moins « conventionnels », plus ouverts et moins cloisonnés du point de vue disciplinaire

qu'à l'université. Mais au CNRS non plus les postes ne sont pas en hausse, sauf bien sûr les précaires... Pas vraiment de perspectives pour les jeunes docteurs, même après (plusieurs) post-doc.

Écoles thématiques : 8 dossiers, dont 1 à examiner par la 29 ou la 39. Les autres ont reçu : 3 avis favorables, 1 très favorable et 3 défavorable (dont 1 à une large majorité : 16 sur les 20 votants). À noter la confusion entre processus de formation (c'est le but d'une école thématique) et journée d'étude/colloque. Cependant, cette confusion pourrait découler de la politique officielle de notre organisme qui refuse de financer les colloques et assimilés, sous divers prétextes pas toujours fondés scientifiquement : on déguise ainsi des journées d'étude en école thématique en espérant avoir une subvention du CNRS au titre de la formation. À noter ici aussi les conséquences de la médiatisation (ventes de livres sur des sites commerciaux) et de la mise en avant des moteurs de recherche (p. ex. Google scholar) comme pourvoyeurs d'information scientifique valable pour justifier l'existence d'un public de jeunes chercheurs ou d'étudiants qui aurait besoin de la formation proposée par telle école thématique.

Les médailles : argent = destiné à des collègues confirmés (mais non retraités), c'est un message vers l'extérieur, la société en général ; 2 à 4 pour l'ensemble de l'INSHS. Bronze = destiné à des collègues du CNRS ou d'autres établissements, dans les 10 premières années de la carrière, c'est un message vers la communauté. La section doit faire des propositions :

- **Bronze** : Jean-Claude Monod, philosophie politique, ENS, auteur notamment de *Qu'est-ce qu'un chef en démocratie*, Paris : Seuil, 2012.
- **Argent** : Bruno Karsenti, articulation sciences sociales et philosophie politique, EHSS (Marcel Mauss, figure du législateur).

Intervention du directeur de l'INSHS Patrice Bourdelais

1. Les postes

Pour les CR2 et CR1, confirmation de 6 postes + 1 CID, dont 3 colorriages. Il y aura 5 postes de DR2. Pour les promotions des DR, « la DRH s'est trompée » : seulement 30 promotions en DR1 pour l'INSHS, à peu près 3/section, et 4 promotions DRCE1 pour l'ensemble de l'INSHS. Les promotions des DR sont réglées en dernier ressort par le collège de direction, où les directeurs des instituts doivent convaincre de la qualité de leurs DR. Il y aurait « des pressions de la part des sections » pour respecter leurs décisions, ce qui n'a pas l'air de plaire à P. Bourdelais. Mais d'une part les sections se prononcent en examinant les dossiers des collègues et portent une grande responsabilité, c'est donc normal de demander d'être entendues, d'autre part il ne nous a pas expliqué ce qu'il qualifie de « pressions » et si elles viennent des sections de l'INSHS.

2. Le rôle indispensable du CNRS pour la recherche française

Ce qui le différencie des universités c'est l'apport conjoint ITA et chercheurs. Les ITA n'ont pas le même rôle que les BIATOS des universités : les laboratoires fonctionnent grâce à eux, ils sont plus nombreux et plus formés. Un autre avantage du CNRS est l'existence de structures fédératives comme les GDR, les FR et les GIS, ainsi que son rayonnement international. Mais l'éloge des structures comme les FR ou les GIS ne correspond pas à la réalité de la politique de l'INSHS, qui ne les encourage guère et diminue, voire coupe les crédits depuis un moment au profit des Labex, sous prétexte de ne pas favoriser l'empilement de structures. Nous avons des exemples de FR et GIS qui périclitent depuis l'avènement des Labex : des pressions ont été exercées pour « attraper le train » des Labex qui ne passerait qu'une seule fois ; les collègues y ont été sensibles, voyant surtout la diminution constante des crédits alloués aux autres opérations, surtout quand ces dernières ne faisaient pas preuve d'un grand dynamisme (ou d'un lobbying puissant auprès de l'administration). La question a été posée à P. Bourdelais, qui s'est dit favorable à une « simplification » et a justifié ces choix par le fait qu'on ne pouvait pas financer des FR ou GIS qui « faisaient doublon » avec les Labex. Comme si la création des Labex émanait de l'initiative des collègues ou répondait à de besoins scientifiques identifiés.

Quelle « plus-value » des chercheurs CNRS ? Le travail sur des secteurs reconnus internationalement comme spécificités françaises : aires culturelles au-delà des frontières de la France, économie (modélisation, quantification), humanités numériques où la France occupe un rang élevé grâce à la politique de l'INSHS qui en fait une priorité. Pour l'économie, nous avons vu ci-dessus les dégâts collatéraux de la politique de l'INSHS. Pour les humanités numériques, il faut se demander quelle est la part du contenu et celle du développement des outils, voire même si la politique officielle n'aurait pas pour conséquence de favoriser la forme sans grand souci pour le fond. L'édition numérique des textes, par exemple, est une opportunité formidable qui ouvre de nouveaux horizons pour la philologie, mais il faut d'abord avoir suffisamment de personnes formées et bien payées pour

éditer et commenter les textes, avant leur sortie sous forme numérique. La politique actuelle des postes qui ne prévoit que le remplacement des départs à la retraite ne préconise rien de bon.

Les colloques et assimilés ne sont plus financés car l'argent est investi dans les revues, en privilégiant celles qui sont en ligne. Une liste de « grandes revues » doit être à nouveau établie, car la précédente était « trop étendue » et risquait d'inclure des revues dont l'excellence n'est pas garantie. Les revues considérées comme « périphériques » ne sont pas à financer, car elles doivent être prises en charge par les universités. L'objectif est de favoriser uniquement les « grandes revues de premier rang » et d'investir aussi dans la traduction en anglais d'un choix d'articles importants publiés dans ces revues. Les Français auraient tendance à négliger les revues françaises pour publier de plus en plus dans des revues anglo-saxonnes, c'est pourquoi il existe un besoin de traduire. Il convient aux revues de choisir les articles proposés à la traduction. Un effort sera fait d'embaucher des ITA pour les revues. *La notion de « grande » ou « petite » revue n'a pas été explicitée, mais on devine les critères de sélection. On devine aussi que laisser les « revues périphériques » aux universités qui n'ont déjà pas les moyens de subvenir à leurs propres besoins équivaut à les laisser mourir. Ainsi, la sélection n'en sera que plus facilitée, elle s'opérera de façon « naturelle », suivant les lois de la concurrence par l'argent. Il n'a pratiquement pas été question de critères de qualité scientifique des revues. Or, le directeur de l'INSHS ne peut ignorer les difficultés rencontrées par un très grand nombre de revues qui continuent de paraître grâce au dévouement quasi bénévole des collègues, notamment des ITA.*

Le risque de disparition de disciplines (p. ex. la philosophie antique) à cause des départs à la retraite et du déficit d'embauches sera examiné. Il serait dommageable que des disciplines disparaissent, surtout celles des « niches » sur lesquelles le CNRS doit se centrer pour ne pas faire « la même chose que les universités ». Mais pour ne pas disparaître, ces disciplines doivent s'intégrer dans des grands pôles : on favorisera donc des fusions pour plus de visibilité, notamment celles avec des équipes des grandes universités. Cependant, il faut prendre son parti, certaines « micro-disciplines » pourraient disparaître. *On voit mal pourquoi on nous vante tellement le « marché de niches », spécificité et raison d'être du CNRS, si en même temps on ne s'offusque pas plus de la disparition probable des disciplines minoritaires. C'est une contrainte de plus pour obliger à une politique de sites et d'hyper-concentration, qui, malgré ce que dit la direction, met le CNRS au service des universités. Le récent rapport de la Cour des comptes sur les SHS (paru après la session) avalise ces orientations, et enfonce le clou en critiquant l'embauche de jeunes titulaires sous statut public. La Cour des comptes n'a pas pour mission de mener une politique scientifique comme elle le fait dans ce rapport. Mais ses conclusions correspondent étrangement aux choix politiques de notre administration, choix qui ne sont pas contredits par le Ministère, et pour cause !*

Les chaires mixtes : créées en 2009, destinées à attirer les jeunes MCF qui mèneraient des recherches innovantes dans des conditions optimales, elles ont rencontré l'opposition des syndicats et des sections du CoNRS, considérées comme dommageables pour le CNRS. Mais elles ont contribué au développement ou à la survie de certaines disciplines. C'est normal que l'université participe au financement, « nous lui rendons service ». *Le problème : le CNRS n'est pas un « serviteur » de l'université...*

Contribution de la section 37 du Comité National de la Recherche Scientifique aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Objectifs fixés aux assises de l'ES-R : « *construire un cadre apaisé de l'ES et de la R* », reconnaissant « *la nécessité de moderniser les organisations et leurs modes de financement, d'améliorer les performances du système en matière de réussite et d'insertion des étudiants, et de mieux positionner nos établissements au plan international, que ce soit en termes d'attractivité, de compétitivité ou de potentiel de coopération et de partenariats* ».

En septembre 2012, la Section S37 a constitué un groupe de travail en vue d'une contribution aux assises nationales ES-R des 26 et 27 novembre 2012. Après avoir activement participé aux assises territoriales, rédigé des notes écrites, et nourri des échanges réguliers de septembre à novembre, ce groupe a soumis une première synthèse de ses travaux aux membres de la Section 37. Cette synthèse a été discutée par les membres de la Section 37 et abouti à la proposition de contribution suivante.

L'initiative de la Section 37 s'inscrit pleinement dans la démarche entamée par le MES-R. Il s'agit, suite à cinq années de réformes, de bouleversements et de déséquilibres accumulés, de donner des pistes de modernisation de l'ES-R, notamment sur le volet évaluation de la recherche (chercheurs et laboratoires) qui est au cœur de l'activité de la Section. La contribution se structure autour de quatre thèmes principaux que les membres de la section ont identifiés comme importants, de par leur expérience de chercheur, d'enseignant chercheur, ou de personnel IT. Les thèmes sont les suivants :

- *Thème 1: Vie institutionnelle et relations entre établissements*

La Section 37 estime qu'une simplification des procédures est nécessaire et urgente. Il faut abandonner ou limiter la multiplicité des guichets, les systèmes de gestion incompatibles, les procédures administratives avec interlocuteurs multiples qui sont autant de redondances coûteuses pour les personnels et leurs laboratoires.

Pour autant, cette simplification ne doit pas conduire à renier la nécessaire pluralité des tutelles, dans laquelle le CNRS et les autres EPST doivent jouer leur rôle d'opérateur de la recherche et ne pas être transformés en agence de moyens. Il est irréaliste de vouloir imposer un modèle venu de l'extérieur et perçu comme supérieur sans dommages graves dans le contexte français.

Le modèle qui semble le plus adéquat est sans doute un co-pilotage avec les universités, dans lequel le CNRS et autres EPST sont reconnus comme les seuls organismes en capacité de développer une politique scientifique nationale, de long terme, en phase avec les demandes de la société.

- *Thème 2: Evaluation et devenir de l'Aeres*

La Section 37 constate que l'aspect positif de la création de l'Aeres a été d'évaluer les EA, qui ne l'étaient pas auparavant. Toutefois, le fonctionnement de l'Aeres est jugé non transparent, ses évaluations sont coûteuses, et non exemptes de critiques car l'évaluation des unités est déconnectée de celle de leurs membres. De plus, son périmètre d'évaluation est excessif : l'Aeres évalue tout (les laboratoires, les formations, les universités, les EPST...).

La Section 37 estime que, pour ce qui est de l'évaluation de la recherche, le modèle du CN (avec une part de membres élus et une part de nommés, une évaluation conjointe des chercheurs et de leurs équipes, et un suivi dans le temps de ces évaluations) est celui qui a longtemps fait ses preuves dans l'évaluation des UMR et doit être étendu pour ce qui est de l'évaluation des EA et de leurs membres.

- **Thème 3: Financement de la recherche (ANR, EX, etc.)**

La Section 37 reconnaît que le paysage actuel de la recherche requiert un équilibre entre financements par projet et crédits structurels. L'ANR a, à ce titre, eu des points positifs dans la mesure où elle a induit une simplification des dispositifs antérieurs qui conduisaient à un saupoudrage des financements par projet. L'ANR a consacré une partie de ses ressources au financement de recherches exploratoires et portées par des jeunes chercheurs (Blancs et JCJC). Toutefois, la Section 37 n'oublie pas que ces financements se sont faits au détriment des crédits récurrents des laboratoires, et constate qu'aujourd'hui les financements ANR se tarissent, sans toutefois que les crédits ne soient reversés aux laboratoires. Les procédures de financement ANR sont coûteuses en temps et en ressources. Aucune évaluation ex post des projets financés n'a été mise en place, ni aucune possibilité de rationalisation de ces financements dans le temps. Les « initiatives en EX » ont conduit à une concentration démesurée des moyens, à des déséquilibres dangereux par la constitution de pôles hypertrophiés, et à la destruction du maillage décentralisé de la recherche française. Enfin le Crédit Impôt Recherche détourne le financement de la recherche vers les grandes entreprises du secteur privé, sans évaluation concluante de son efficacité.

La Section 37 prône un reversement de ces crédits aux laboratoires et considère qu'un effort spécifique doit être fait sur le financement de la recherche exploratoire et de la recherche par des jeunes chercheurs.

- **Thème 4: Ressources humaines et gestion des carrières**

La Section 37 considère que l'effort budgétaire doit en priorité être porté sur la création de postes permanents et la revalorisation des carrières des chercheurs et IT. La Section 37 estime que la revalorisation des carrières et des salaires des chercheurs, enseignants-chercheurs et IT doit être une priorité des futurs engagements du MES-R, car certains personnels se sentent découragés dans l'exercice de leur métier du fait de manque de perspectives de progression.

La Section 37 constate un accroissement de la précarisation dans les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'il faut enrayer. Les dispositifs de post-doctorats qui sont un moyen d'attirer et d'intégrer les meilleurs jeunes chercheurs (français et étrangers) dans la recherche française doivent aller de pair avec i) des salaires décents et ii) l'augmentation du nombre de postes au recrutement.

Par ailleurs, la Section 37 considère que les procédures d'attribution de la PES sont souvent sans transparence. Si le budget consacré à la PES ne peut être immédiatement redéployé, la Section 37 demande une révision de la procédure d'affectation de cette PES. Cette procédure doit notamment être transparente sur les critères d'attribution, la liste des bénéficiaires, la liste des experts, et comporter la communication aux chercheurs des rapports d'expertise.

Le texte de cette contribution est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

Compte Rendu intersyndical de la section 41

Session d'automne du 26 au 29 novembre

I. Lamitte (SNTRS-CGT), A. Lejeune (SNPTES/UNSA), A. Lieury (SGEN-CFDT)

Président : M. C P. Biane (DR – Nommé)

Secrétaire scientifique : M. R. Carles (DR – Elu)

Membres du bureau : M. Y. De Cornulier (CR – Elu)

M. A. Ducros (PU – Nommé)

M. Y. Privat (CR – Elu)

Assistante du CN : Fatiha Arkoum

Institution de rattachement : INSMI – Soit 400 mathématiciens

Directeur : G. Métivier, DSA : P. Dehornoy

CID 51 et 52

Les élus C participent au bureau et y seront présents à tour de rôle.

Prochaine réunion du bureau le 19/4/2013. I. Lamitte, élue C sera présente.

1. Motion élus C

Une motion relative à la présence systématique d'un élu C lors de la visite des labos par l'AERES est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Note : les élus des collèges A et B soulignent que cela fera beaucoup de visites par élu.

Réponse que nous pourrions apporter à l'avenir : il faudrait augmenter le nombre d'élus C dans les sections.

2. Intervention de l'assistante du Comité National

Elle rappelle que les élus C n'ont pas le droit d'assister ni aux promotions, ni aux dossiers d'insuffisance professionnelle. Seuls les élus B2 peuvent assister aux cas d'insuffisance professionnelle des CR1 (u.s.w.).

Elle rappelle que légalement les élus B n'ont pas le droit d'assister aux promotions DR mais qu'elle « accepterait qu'ils assistent à la lecture des rapports. Ils devront cependant sortir pour les discussions et délibérations ».

Question d'un élu C : « Si les élus B ont le droit d'assister au promo DR pourquoi les élus C ne pourraient assister au moins au promo des CR ? Il n'y a pas de différence du point de vue du droit. Les élus C ne peuvent pas être plus hors la loi que les élus B. »

Réponse de l'assistante : « Je vais me renseigner et vous donne la réponse demain »

La réponse est fournie le lendemain par le président de la section aux membres sans la présence de l'assistante du CN : il autorise la présence des élus B et C aux auditions de promotion CR et des élus B aux auditions de rapport DR.

Au retour de l'assistante du CN dans la salle, un climat de tension se crée au cours de la lecture des rapports des promotions CR lorsqu'elle remarque la présence des élus C. L'assistante fait intervenir sa responsable de service qui rappelle les textes réglementaires du comité national.

Il a été demandé aux élus C de sortir de la salle pour l'audition des rapports de promotion DR.

3. Intervention de G. Métivier, directeur de l'INSMI

Le directeur de l'INSMI évoque le nombre de recrutements à venir. Il souligne l'absence de poste DRCE cette année due à un « rattrapage » par rapport à l'année dernière.

Budget en hausse, cependant l'impact au niveau des recrutements est limité par le GVT ainsi que la hausse des charges salariales. La masse salariale représente environ 90% du budget.

Il insiste sur le besoin de parité (l'objectif n'étant pas d'atteindre pour l'instant les 50-50).

Aucune consigne thématique n'est donnée sur les recrutements.

Le non renouvellement des contrats doctoraux et postdoctoraux permet la création de 15 postes.

Seront mis au concours 8 postes de DR2 et 13 de CR2.

Il insiste sur le fait que la notion de « nombre de postes » et de « report de postes » est une mauvaise vision de la chose. Selon lui, il faut raisonner en masse salariale annuelle.

Au niveau des promotions, il faudra compter environ 8 DR1, 1 DRCE1 et 1 DRCE2.

Un problème se pose quant à l'étude des dossiers : le SOC impose des délais de 15 jours pour la présélection. Ce délai est jugé trop court par les membres de la section.

Bilan mobilité : très (trop) peu de départs depuis 2007 CR->Prof (2/3 par an). Par contre beaucoup (trop) de détachement longue durée à l'étranger. L'attractivité du métier de prof est en baisse (lourdes charges administratives). La stratégie est de limiter le nombre de promotion à l'INSMI.

Il nous informe que notre institut est le plus « pourvoyeur » de demandes de délégations CNRS. Environ 170 toujours sur projets.

Question sur les UMI : G.M souligne que les affectations dans les UMI coûtent chères à l'institut. Il y a environ une dizaine de personnes par UMI. La création d'une UMI est surtout réalisée par opportunité et intérêt. C'est une porte d'entrée sur les communautés et les pays.

Les coûts de fonctionnement sont variables mais globalement, ils restent faibles.

Evaluation des chercheurs : G.M demande aux membres de repérer les dossiers des chercheurs « à problème » le plus tôt possible. Il précise que les avis d'alerte ne sont pas des avis négatifs.

Evaluation des laboratoires : G.M fait part d'une augmentation de plus en plus importante des sections du comité national dans la vie des unités. Il est « preneur » des avis « off » que la section pourra émettre. Il aimerait un avis comparatif entre différents labos et souhaite une discussion ainsi qu'une vision d'ensemble. En d'autres termes, il aimerait une confrontation d'opinions.

Lecture des rapports et avis des écoles thématiques

4. P. Dehornoy, adjoint scientifique de l'INSMI

Il indique que les données chiffrées des affectations/invitations/délégations/..... figurent sur le site de l'INSMI.

Evocation du budget :

- Budget Enseignement Supérieur et Recherche en hausse de 2.2%
- Budget CNRS en hausse de 2.9%
- Budget INSMI en hausse supérieure à 5%

Remarque identique de P. Dehornoy à celle de G. Métivier : les hausses sont en fait des rattrapages. Les archives sur le budget de l'INSMI sont limitées dans le temps : les mathématiques étaient auparavant couplées avec la « Physique de l'Univers »

Politique de recrutement CNRS : Les départs en retraite sont tous remplacés (la règle du 1 sur 2 ne s'applique pas ici). Ceci ne concerne que les départs en retraite : les départs pour recrutement en prof ou autre ne sont pas concernés par cela.

L'INSMI semble avoir la capacité de surperformer cela avec des créations de poste.

P. Dehornoy évoque la création d'une dizaine de postes ITA.

Note sur le changement de gestion de la masse salariale. P. Dehornoy contredit G. Métivier : la masse salariale est désormais gérée en Equivalent Temps Plein Travaillé. Chaque Institut dispose d'une enveloppe ETPT.

Sont inclus dans les ETPT tout emploi rémunéré sur subvention CNRS:

- Les emplois statutaires
- Les stages financés sur budget CNRS
- Les apprentis
- CDD
- Chercheurs invités

Le problème de la masse salariale se pose sérieusement. A enveloppe budgétaire constante l'INSMI voit la part de sa masse salariale augmentée (P. Dehornoy insiste sur le terme de « budget constant » et réfute l'argumentaire voulant que cela soit dû à une baisse des frais de fonctionnement).

Le problème de la masse salariale de l'INSMI n'est pas dû au fameux GVT mais aux augmentations des cotisations retraites.

Invitations chercheurs étrangers : l'INSMI a une politique très généreuse sur le sujet. Le bureau de section a effectué un classement.

Délégations : Cela pourrait peut être plus délicat cette année. Une des difficultés provient de la politique de site voulue par le CNRS : il faudra vraisemblablement à l'avenir être plus attentif quant aux recommandations émanant des laboratoires et universités.

L'INSMI s'appuie sur la section pour évaluer les demandes de délégations (environ 250 dossiers). Libre à la section de se conformer aux avis d'universités et/ou à ceux des labos.

5. Critères

Les critères définis lors de la mandature précédente sont repris quasiment à l'identique ; des modifications à la marge sont apportées.

6. Evaluations – Affectations – Titularisation

Quelques cas difficiles ont été relevés. La majorité semble résulter, selon le rapport d'activité fourni par les chercheurs évalués, de problèmes d'ordre personnel.

Le suivi post-évaluation a permis de remettre sur de bons rails (activité de recherche satisfaisante) quelques un des chercheurs en souffrance.

Questionnement quant à l'évaluation de certains dossiers de promotion à l'interface des disciplines : la section ne se sent pas compétente sur certains dossiers. Les CID pourraient être plus adaptées dans ce cadre.

P. Dehornoy n'a pas pu apporter de précision quant à la démarche à suivre dans les cas de profils aux interfaces de sections. Les CID, dans leur fonctionnement actuel, ne répondront que partiellement au problème.

7. Promotions

Le président autorise la participation non active des élus B et C à la présentation des rapports de promotion des CR et la présence des élus B à la présentation des rapports de promotion des DR.

Remarque : l'assistante du CN veille.

8. PES et Médailles

La section, après discussion vote, et refuse avec une large majorité de traiter l'attribution de la Prime d'Encadrement Scientifique.

Une motion de désapprobation de la PES est également votée.

Malgré le fait que la médaille d'argent ouvre droit de manière automatique à la PES et contrairement à la mandature précédente, la section accepte à une courte majorité de proposer des personnes susceptibles de recevoir cette médaille. Différents tour de table sont effectués durant 3 jours. Une liste de candidats à la médaille de bronze et d'argent sera remise.

Il est acté que la section doit revoir son fonctionnement pour l'année prochaine. Trop peu de temps a été consacré à la préparation de la question des médailles de bronze (et d'argent). Il faut un plus grand travail en amont.

9. Conflits d'intérêt

La charte de l'évaluateur a été envoyée aux membres de la section. L'assistante CNRS dans son zèle ne semble pas prêter beaucoup attention à cela. On peut légitimement s'interroger quant à des postures prises lors de certaines discussions.

Il a notamment été dit : « les personnes avec conflit d'intérêt n'ont pas à sortir : il suffit d'énoncer le conflit lors de la lecture ».

Par contre, un membre CR voulant se porter candidat à un poste de DR devra démissionner suffisamment tôt.